

MPRA

Munich Personal RePEc Archive

Islamic boards

mehagni, soheir

Ecole de Management Léonard de Vinci

19 March 2019

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/92863/>
MPRA Paper No. 92863, posted 19 Mar 2019 22:38 UTC

COMITES DE SAVANTS ISLAMIQUES

ISLAMIC BOARDS

Soheir Mehagni

soheir.mehagni@devinci.fr

Ecole de Management Léonard de Vinci

Résumé :

Cet article vise à analyser la composition des comités de savants islamiques qui exercent dans le domaine de la finance islamique. Plus précisément, il discute leurs caractéristiques comme leurs réseaux et leurs niveaux d'éducation.

Abstract :

This article aims to examine the composition of Islamic boards in the context of the finance Islamic industry. More precisely, it discusses their characteristics such as their networks and their educational backgrounds.

Introduction

Bien qu'elle existe depuis plusieurs siècles, ce n'est qu'à partir des années 1970 que la finance islamique se développe, notamment grâce à l'indépendance d'une grande partie des pays musulmans, autrefois colonisés. Contrairement à la finance conventionnelle, la finance islamique repose sur les principes de la *Sharia*¹ (Biter et Peillex, 2019), notamment l'interdiction de la spéculation et de l'intérêt. « *La finance islamique se différencie de la finance traditionnelle par sa vision alternative de la valeur travail et du capital.* »² Créée au 20^{ème} siècle, elle prône principalement les valeurs de la justice, de l'équité et de la transparence. La finance islamique tire ses traits des pratiques économiques et financières à l'époque du prophète Mahomet, en mettant en avant l'éthique et la morale. Ainsi, elle repose sur cinq principaux points :

- ✦ L'interdiction de l'intérêt (*Riba*³)
- ✦ La proscription de la spéculation (*Gharar*⁴ et *Maysir*⁵)
- ✦ La répartition des profits et des pertes
- ✦ La prohibition de certains secteurs, jugés illicites, tels que la pornographie, l'alcool, l'élevage porcin, etc ...
- ✦ Un lien existant entre les actifs purement financier et les actifs réels

La finance islamique tient sa particularité dans son processus de filtrage *chariatique* (Peillex et Ureche-Rangau, 2012 ; Peillex et Ureche-Rangau, 2013 ; Peillex et Ureche-Rangau, 2015 ; Desbrières et al., 2018 ; Peillex et al., 2019 ; El Ouadghiri et Peillex,

¹ La *Sharia* est un ensemble de lois islamiques régissant la vie religieuse, politique, sociale et individuelle des fidèles. Littéralement, ce mot signifie « chemin à suivre »

² Andlil.com Trader Inside

³ Gain d'usure, péché de l'islam

⁴ Incertitude, aléa. La spéculation possède un aléa très important

⁵ Jeu de hasard : si la réussite d'un projet dépend du hasard

2018) afin de respecter les principes édictés par la *Sharia* qui correspond à l'ensemble des interprétations du *Coran*⁶ et de la *Sunna*⁷.

En respectant ces piliers fondamentaux, la finance islamique propose plusieurs produits financiers :

- ✦ Le *Sukuk* : certificat d'investissement équivalent à une obligation
- ✦ Le *Mudaraba* ou *Qirad* : contrat de fiducie
- ✦ Le *Musharaka* : partenariat d'investissement partageant équitablement les profits et pertes
- ✦ Le *Murabaha* : technique de financement alternative au prêts conventionnels, équivalent à la titrisation
- ✦ L'*Ijara* : credit-bail, location-vente
- ✦ L'*Istisna* et le *Salam* : contrat d'entreprise qui valide, rend licite, sous conditions, la vente d'une chose bien décrite mais non encore existante.

En 2016, la finance islamique a représenté plus de 2 200 milliards de dollars sur le marché international d'après un article de Forexagone. La Malaisie est aujourd'hui la principale place financière islamique. Les institutions financières islamiques ont un remarquable succès international, même dans des pays non musulmans, et certains pays occidentaux tels que le Royaume-Uni tentent d'attirer les investisseurs croyants, même si les institutions financières islamiques se concentrent surtout au Proche-Orient ainsi qu'en Malaisie. Outre le facteur religieux, nous avons d'autres explications. Premièrement, la finance islamique a montré sa capacité de résistance face aux crises financières, et se présente même aujourd'hui comme une alternative à la finance conventionnelle en période de crise. Depuis 2008, la finance conventionnelle a vu son image détériorée, et de nombreux chercheurs affirment que la crise des Subprimes n'aurait pas existé si nous avions adopté les principes de la finance islamique. Le système capitaliste se montre fragile face aux dérives spéculatives ainsi que la dette.

⁶ Livre sacré de l'Islam pour les musulmans, le Coran rend compte du message de Dieu

⁷ Paroles, actions, expressions et jugements transmis par le Prophète Mahomet

De plus, les valeurs qui animent la finance islamique, plus éthique, plus solidaire et loin de toute spéculation, contribuent à la stabilité du système financier, et ainsi, au développement des secteurs productifs. Autre avantage, celui du financement. La bonne foi d'un client ayant des difficultés de remboursement est un argument suffisant pour d'une part bénéficier de facilités de paiement, et d'autre part de ne pas se voir imposé des intérêts de retard. Ces avantages expliquent l'actuel engouement pour la finance islamique, dont la croissance pour les prochaines années est annoncée comme deux fois plus rapide que celle de la finance conventionnelle d'après les experts de financialislam.com. En ce sens, la finance islamique s'inscrit plus globalement dans la finance socialement responsable (Peillex et Ureche-Rangau, 2014 ; Peillex et Ureche-Rangau, 2016 ; Erragragui et al., 2018 ; Benlemlih et al., 2018).

Dans le domaine de la finance islamique les *Sharia Board* ou Comité de Conformité *Sharia* (CCS) sont des acteurs clés. Chaque indice financier islamique, chaque fonds islamique, chaque banque islamique possède un CCS. En effet, toute institution qui se revendique *halal* se doit de mettre en place un Sharia Board. Ce comité a un rôle essentiel et précis, puisqu'il conseille et audite les institutions financières afin de juger de leur conformité *Sharia*. C'est un petit groupe de savants, composé d'environ 3 à 7 personnes. Ces savants, les *Sharia Scholars*, docteurs en religion islamique spécialisés en finance et en droit possèdent autant de savoirs financiers que théologiques et juridiques. Leur mission est de certifier la conformité des méthodes de gestion employées par l'institution financière avec la Charia (Ayub, 2009), et ce sont les seuls habilités à le faire.

Grâce à leurs compétences, ces experts ont le pouvoir d'analyser consciencieusement la compatibilité *Sharia* des produits financiers et des contrats soumis à son expertise (Warde, 2007). Ces savants, majoritairement originaires du Moyen-Orient, sont très peu nombreux et très sollicités. Cette rareté leur confère une influence très importante, et il devient donc intéressant de se demander quelles sont les politiques de composition des comités de savants islamiques.

Mon objectif est donc d'étudier ces comités de savants islamiques afin de saisir les comment sont composés les *Sharia Board*, quelles caractéristiques sont les plus

récurrentes chez les *Sharia Scholars*. Je vais donc réaliser une analyse exploratoire des comités de savants islamiques en collectant des données sur la composition des *Sharia Board* pour les analyser et les commenter. De cette manière, je vais contribuer à créer de la connaissance nouvelle, notamment à partir de ma recherche empirique.

Analyser la composition des comités islamiques est une question très innovante et intéressante. Après avoir expliqué leurs missions et récolté des données sur la composition des *Sharia Board* des indices islamiques et des fonds islamiques, je démontrerais les politiques de composition de ces comités. Je vais donc réaliser une analyse exploratoire des comités de savants islamiques en collectant des données sur la composition des *Sharia Board* grâce à Bloomberg, pour les analyser et les commenter.

1. Revue de littérature

1.1 La finance islamique dans la littérature

La croissance exponentielle de la finance islamique revient principalement à l'augmentation du prix du pétrole dans les pays du Golfe suite au premier choc pétrolier en 1973 qui a généré d'importantes liquidités appelées « les pétro dollars » (Sid Ahmed, 1982). Ces liquidités ont été recyclés dans les marchés financiers islamiques. La finance islamique a permis de « libérer les économies des pays musulmans du poids de l'exploitation et de l'oppression des forces coloniales »⁸. Aujourd'hui, de nombreuses institutions financières conventionnelles se lancent dans la finance islamique. C'est le cas de UBS, HSBC, Crédit Agricole BNP, et Citibank.

1.1.1 Banque islamique

Les banques islamiques, contrairement aux banques conventionnelles, participent au projet qu'elles financent. Elles sont aussi appelées banques participatives. Elles respectent les règles de la *Sharia*, notamment le partage des profits et des pertes, mais

⁸ Financialislam.com, 2010

aussi l'interdiction de l'intérêt. La banque islamique permet donc des investissements éthiques.

Les premières créations de banque islamique apparaissent en Egypte, on peut citer l'apparition des caisses d'épargne rurales de Mit Ghamr⁹ dans les années 1960 et qui ont connu un grand succès. Dans les années 1970, le nombre de banques islamique a rapidement augmenté particulièrement en Egypte, au Soudan et dans les pays du Golfe, ce qui justifie ainsi la constitution de l'association internationale des banques islamiques.

L'organisation de la conférence islamique à l'occasion de ses réunions ministérielles, a souligné l'importance de ces banques pour le développement économique et social des Etats membres et à leur coopération financière.

La banque islamique de développement a été créée en 1973 par les gouvernements des différents pays membres de l'organisation de conférence islamique.

On peut citer à titre d'exemple :

- Les banques de dépôt islamique Dubai islamic bank (1975) ;
- Kuwait Finance House (1977) ;
- Faysa Islamic Bank(Egypte et Soudan , 1977)

1.1.2 Fonds islamiques

Les fonds d'investissements islamiques sont des groupes d'investisseurs, aux intérêts communs, qui mettent en commun leurs excédent d'argent dans le but d'investir et de tirer un profit *Sharia* compatible, répondant à toutes les règles Shariatiques. (AslimTaslam.net)

La structure du fond islamique est conforme à la *Sharia*. Les objectifs d'investissement sont strictement compatibles avec les principes de la *Sharia*. Les souscripteurs du fond islamique n'ont pas de revenu fixe, comme ceux des fonds conventionnels, qui perçoivent « un revenu fixe attribué sur la base de leur valeur

⁹ Ville d'Egypte

faciale ». ¹⁰ Ceux du fond islamique partagent équitablement les profits et/ou les pertes.

Par ailleurs, seuls les investissements dans une activité jugée licite sont possibles. Ainsi, les secteurs liés à la pornographie, l'élevage porcin, l'alcool, les armes, les casinos, hôtels et loisirs sont strictement prohibés. Les *Sharia Board* sont responsables des investissements réalisés par le fond islamique, même s'il reste libre d'émettre sa propre opinion sur la compatibilité *Sharia* de l'activité. (LaBanqueIslamique.fr).

Au sein du fond d'investissement, tous les investisseurs sont égaux, tels que l'impose la *Sharia*. Ainsi, ils sont titulaires des mêmes droits, en ayant la possibilité d'acquérir les mêmes catégories de parts. (LaBanqueIslamique.fr)

1.1.3 Indices islamiques

Face à l'engouement pour la finance islamique, les fournisseurs d'indices conventionnels proposent aujourd'hui des indices islamiques, et notamment des fonds *Sharia Compliant* (FinancialIslam.com). Le SAMI (Socially Aware Muslim Index) a été le premier indice islamique lancé sur le marché en 1998. Le Dow Jones conçoit des indices islamiques depuis 1999, et en compte aujourd'hui plus d'une centaine. Parmi eux, on peut citer le DJ Islamic Market Europe Large Cap, DJIM Health Care, ou encore le DJIM Sustainability. Plus tardivement en Europe, BNP Paribas et AXA Investment Managers se sont associés pour créer en 2007 l'EasyETF DJ Islamic Market Titans 100. Aujourd'hui, Standards & Poors propose plus de 30 indices Sharia.

Aujourd'hui, les indices islamiques couvrent toutes les zones géographiques, toutes les zones d'activités (licites seulement), et tous les niveaux de capitalisation. Nous pouvons citer :

- ✦ Le S&P 500 Sharia
- ✦ Le Global Islamic Index Series
- ✦ Le Dow Jones Islamis Sustainability Index

¹⁰ AslimTaslam.net

✦ Le FTSE Global Islamic Index Series (GIIS)

Quant à la performance de ces indices, les opinions divergent, mais il a été démontré par A. EL KHAMLICHI et A. VIALLEFONT, que les indices islamiques ne sont pas moins performants que les indices conventionnels.

1.2 Les *Sharia Board*

De par ses responsabilités, le *Sharia Board* joue un rôle central dans la finance islamique. En effet, le filtrage *chariatique* est réalisé par les *Sharia Board*, aussi appelé Comité de Conformité *Sharia* (CCS). C'est un petit groupe de savants islamiques composé d'environ 3 à 7 personnes. Ces savants combinent des savoirs théologiques, financiers et juridiques très pointus.

1.2.1 Définition

Toute institution financière islamique et banque conventionnelles offrant des produits Islamiques disposent d'un *Sharia Board* qui est un Comité de Conformité *Sharia* (CCS). Ce groupe est composé de 3 à 7 savants de la *Sharia*, appelés *Oulémas*. Ils sont les seuls habilités à certifié un produit islamique conforme à la *Sharia*. Ils possèdent donc des savoirs très pointus dans le domaine financier et bancaire, mais aussi théologique et juridique.

Selon l'institution financière dans laquelle ils interviennent, les *Oulémas*, aussi appelés *Sharia Scholars*, peuvent être des membres permanents. Souvent, ils siègent dans plusieurs institutions. Ils sont totalement indépendants par rapport aux dirigeants de l'institution financière islamique dans laquelle ils interviennent. Les plus prestigieux, de renommée internationale, font parfois partie de plus d'une quinzaine de comités.

De par leur rareté, leur indépendance, leur autorité ainsi que leurs savoirs pointus, les *Oulémas* possèdent une forte influence. Le *Sharia Board* est donc un élément essentiel au sein d'une institution financière islamique. En effet, l'attribution de leur certification *Sharia* conforme peut jouer sur le développement de l'institution qu'ils audient.

Généralement en accord, il arrive que les opinions divergent entre différents *Sharia Board*. Certains sont plus strictes face à l'adhésion aux principes religieux, tandis que d'autres sont plus pragmatiques et ouverts.

1.2.2 Missions des *Sharia Board*

Leur mission est de certifier la conformité des méthodes de gestion employées par l'institution financière avec la charia (Ayub, 2009). Les banques islamiques, assurances Takaful ou Sukuk, et fonds d'investissement islamique passent sous l'expertise d'un *Sharia Board*, aussi appelé Comité de Conformité Sharia (CCS) en français. Ainsi, la plupart des institutions financières islamiques et des banques conventionnelles proposant des produits islamiques disposent d'un *Sharia Board*. Pour être certifié conforme à la *Sharia*, les sociétés sont soumises au filtrage *chariatique*, passant par deux étapes :

- ✦ Un filtrage sectoriel : c'est un filtrage qualitatif qui consiste à exclure d'un vivier conventionnel de valeurs celles dont l'activité est jugée *haram* par les savants islamiques
- ✦ Un filtrage financier ainsi qu'un système de pondération : il va s'appliquer aux sociétés ayant passé le filtrage sectoriel. C'est un filtrage quantitatif, aussi appelé filtrage financier extra-sectoriel, où les savants islamiques vont vérifier que le niveau de revenu issu des intérêts perçus, que le degré d'endettement ou que la part des créances client de l'entreprise n'atteignent pas certains seuils sous peine d'être exclus de l'indice ou du fond islamique. Ces seuils sont calculés par le *Sharia Board* car ils ne sont pas explicitement définis dans le Coran ou les *Hadiths*.

Ainsi, le *Sharia Board* a un rôle clé et fondamental dans le secteur de la finance islamique. Grâce à leurs compétences, ces experts ont le pouvoir d'analyser consciencieusement la compatibilité sharia des produits financiers et des contrats soumis à son expertise (Warde, 2007).

Afin de respecter les principes islamiques, les savants, appelés *Sharia Scholars* ou *Oulémas*, ont édictés une liste de conditions à valider pour être certifié conforme à la Sharia.

- ✦ La plus importante de ses conditions est l'interdiction du *riba*¹¹, de l'usure, donc de toute forme d'intérêt (Pastre et Gecheva, 2008)
- ✦ L'interdiction du *maysir*, la spéculation, et du *gharar*, l'aléa (Ould Sass, 2009). Les transactions financières ne doivent donc pas être purement financières. Elles doivent être liées à des activités économiques.
- ✦ Le contrat de *musharakah* qui correspond au principe des 3 P : Partage des Pertes et des Profits, c'est-à-dire au principe du partage équitable des risques (Ould Sass, 2009). *Al Ghounmou bil ghormi*¹²
- ✦ L'interdiction des activités illicites qui sont donc jugées *haram* par la *Sharia*. Ces activités comprennent toutes celles qui sont liées à l'industrie porcine, tabac, alcool, pornographie, armes et munitions, cinéma, jeux de hasard et services financiers traditionnels.
- ✦ Les revenus de la société doivent être purifiés en en reversant une partie à une œuvre de bienfaisance. Cette partie des revenus concerne ceux qui proviennent d'une activité jugée *haram*.

« Bien que l'ensemble des oulémas s'accordent sur les grands principes fondamentaux de la finance Islamique, quelques opinions et interprétations avancées peuvent différer entre différents Sharia Boards, empêchant de ce fait l'harmonisation des produits ou des procédures financières islamiques. En effet, selon l'institution financière certains requièrent une adhésion stricte aux principes religieux, d'autres sont plus ouverts aux exigences du marché. »¹³.

En suivant toutes ces règles, le *Sharia Board* vérifie la conformité des pratiques et produits financiers avec la *Sharia* afin de les certifier conforme. De plus, ces produits charia compatibles sont régulièrement audités par les *Sharia Board* afin de vérifier si les

¹¹ Pastre.O. & Gecheva K. 2008 Quand vous citez en bas de page c'est comme dans le texte à savoir Pastre et Gecheva, 2008. Cependant, il est préférable de mettre directement dans le texte les références.

¹² Pas de gain sans risque

¹³ Cekici.I 2004, p231

conditions de validité sont toujours respectées. Le *Sharia Board* réalise donc un rapport annuel afin de confirmer le caractère *Sharia* compatible qu'il a délivré. En cas de non-respect des conditions imposées pour la conformité charia alors qu'il a été certifié, le *Sharia Board* a pour mission d'adopter certaines mesures correctives à adopter. Si le produit financier n'a pas encore été certifié conforme, et qu'il ne répond pas à toutes les conditions de validité, le *Sharia Board* a pour rôle de le purifier en reversant la partie des gains jugés *haram* à des œuvres caritatives.

En plus de caractériser les produits financiers en fonction de leur conformité *Sharia*, les *Sharia Board* remplissent aussi un rôle de conseiller. En effet, les *Sharia Board* ont également pour mission « *de conseiller et d'assister les institutions qui désirent réaliser des opérations de finance islamique dans l'élaboration des contrats et des produits qui soient en conformité avec les principes du droit musulman* » (Patel, 2009).

Par ailleurs, le rôle des *Sharia Board* peut également inclure une assistance au développement de la structure juridique et opérationnelle de l'organisme, ainsi que la mise en place des objectifs d'investissement, des critères et stratégie, afin qu'ils respectent les principes de la *Sharia*.

Le *Sharia Board* est donc un organe consultatif comprenant des spécialistes en matière de loi et de doctrine islamique et en matière d'opérations bancaires et financières. Ainsi, le *Sharia Board* a pour mission d'émettre sa *Fatwa* (avis), et de soumettre un rapport concernant la conformité charia de l'institution financière à son client et ses actionnaires. De plus, le *Sharia Board* peut aussi soumettre à son client et actionnaires, « *toute proposition qu'il juge utile pour la réalisation de l'objet de la banque conformément aux préceptes de la Sharia* ». (Ould Sass, 2009, p 44).

Le *Sharia Board* est donc la base de la finance islamique. Il confère une crédibilité aux institutions financières islamiques. Les *Sharia Scholars* sont alors très influents, puisqu'ils peuvent jouer sur le développement des institutions qu'ils conseillent. Sans la certification *Sharia* délivrée par les *Scholars*, l'institution risque de perdre en crédibilité, et ainsi, de freiner son développement.

1.2.3 Fonctionnement des *Sharia Board* :

Les *Sharia Board* interviennent dans les institutions financières. Ils sont en effet mis en place par toute banque islamique, ou compagnie d'assurance suivant les préceptes islamiques, afin de certifier ses produits financiers. Cette certification est primordiale dans le domaine de la finance islamique, mais pas obligatoire. Ainsi, les membres des *Sharia Board* sont engagés par une institution publique ou privée « *pour assurer la conformité des transactions aux principes juridico-éthiques de l'islam* »¹⁴ (Ould Sass, 2009).

Ces petits groupes de savants, très sollicités, se réunissent périodiquement lors de réunions officielles de certification pour délibérer à l'unanimité du caractère conforme *Sharia* ou *haram* des produits financiers, mais aussi pour des reportings afin de donner la *Fatwa*¹⁵. Ainsi, est mis en place un processus rigoureux et minutieux pour certifier de la conformité *Sharia*. (Ajdir.B, 2015).

Lors de ces réunions, les *Sharia Scholars* confrontent les contrats et produits financiers soumis à leur expertise aux conditions de validité. Ainsi, leur réflexion passe par quatre questions :

- ⊕ Premièrement, est-ce que les termes de la transaction sont bien conformes à la *Sharia* ?
- ⊕ Deuxièmement, est-ce que cet investissement est le meilleur pour le client ? Si non, le *Sharia Board* conseillera le client.
- ⊕ Troisièmement, est-ce que l'investissement va créer de la valeur ajoutée ?
- ⊕ Enfin, « *en tant que gestionnaire de fonds, la banque effectuerait elle la transaction de la même manière qu'elle le ferait si elle agissait pour son propre compte ?* »¹⁶

Pour répondre à ces questions, le *Sharia Board* analyse un ensemble de documents en lien avec le produit financier (les contrats, les procédures, les notes internes, les notes de cahiers des charges...).

¹⁴ Ould Saas, 2009

¹⁵ Avis officiel

¹⁶ OUMME.N

Les institutions financières islamiques possèdent alors quasiment toutes un *Sharia Board*, qui peut être soit centralisé, soit privé, en fonction du pays.

- ✦ Le *Sharia Board* privé concerne les pays non musulmans. Il est composé de *Sharia Scholars* désignés par l'institution et est considéré comme un membre externe de l'établissement. N'étant pas salariés, ils ont un contrat de prestation comprenant leurs obligations, leur périmètre de travail, les livrables, la présence aux réunions, (Ajdir.B, 2015). Les membres du *Sharia Board* sont recrutés ou désignés selon leur compétence, expérience, mais surtout leur notoriété. En effet, ils sont parfois recommandés par des *Sharia Scholars* renommés. Selon l'AAOIFI (*Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions*), *les membres du Sharia Board doivent être nommés par les actionnaires de l'établissement financier au cours des assemblées générales annuelles.*

- ✦ Le *Sharia Board* centralisé concerne les pays musulmans (Koweït, Malaisie, Pakistan, Soudan, Maroc, Liban, etc...). Ces pays ont pour point commun un fort développement de la finance islamique. Ainsi, le *Sharia Board* est ici un organe central qui est directement lié aux autorités de contrôle et de régulation comme la Banque Centrale. Dans ces pays, le *Sharia Board* est considéré comme le seul organe légitime qui a le pouvoir de donner un avis sur la conformité *Sharia*. Le *Sharia Board* a donc également pour mission de développer la finance islamique, mais aussi, de donner les conditions à suivre aux institutions financières (qu'ils sont obligés de suivre). Dans le *Sharia Board* centralisé, les membres sont recrutés par une administration désignée, et sont parfois considérés et rémunérés comme des fonctionnaires.

Pour mener à bien toutes les missions du *Sharia Board*, de nombreuses connaissances sont donc requises. Etudions alors les *Sharia Board* de l'intérieur, et intéressons-nous à ses membres : les *Sharia Scholars*.

1.3 Composition des *Sharia Board*

1.3.1 Les *Sharia Scholars*

Combinant de nombreux savoirs, les *Sharia Scholars* sont des experts de la finance islamique, habilités à émettre leur *fatwa* sur le caractère *halal* ou *haram* d'un contrat, entreprise, ou produit financier.

Le *Sharia Scholar* est un expert aux compétences particulières. Pour être nommé à ce titre, le savant combine des connaissances théologiques, financières, ainsi qu'une parfaite maîtrise du *fiqh oul mouâmalât*¹⁷. Ainsi, le *Sharia Board* dispose d'une légitimité symbolique et d'un positionnement organique (Ould Sass, 2009). Les *Sharia Scholars* sont des docteurs en religion islamique issus de l'une des quatre écoles sunnites reconnues :

- ✦ Hanafi : L'École Hanafi est l'une des quatre écoles sunnites juridique reconnues de l'Islam. C'est l'école de l'Imam Abu Hanifa et de ses disciples. Elle est apparue en Irak dans la ville de Kufa, pour se répandre à Bagdad. L'école Hanafi est considérée comme la plus libérale. Aujourd'hui, elle s'est répandue en Afghanistan, en Inde, en Turquie, en Iran, en Syrie, en Russie et en Chine. (Doctrines-Malkite.fr)
- ✦ Hanbali : fondée par Ahmad Ibn Hanbal, « cette école adopte l'interprétation apparente (Zâhir) du Coran et de la sunna et rejette le raisonnement par analogie »¹⁸
- ✦ Maliki : fondée par le savant de Médine Mâlik Ibn Anas, cette école est apparue à Médine et insiste sur l'avis des disciples du Prophète.
- ✦ et Shaf'ii : fondée par Muhammad Ibn Idriss Ash-shâfi'î, cette école est un mélange de l'école Maliki et Hanafi.

¹⁷ La jurisprudence des affaires

¹⁸ (Doctrines-Malkite.fr)

Parfois, ils ont aussi acquis des compétences et des diplômes universitaires en finance et en droit contemporains afin d'être de parfaits de juristes musulmans. Sur un échantillon de 30 *Sharia Scholars*, 21 ont bénéficié d'une éducation en dehors du CCG (Conseil de Coopération du Golfe)¹⁹.

Aussi, des professionnels et experts métiers peuvent accéder au poste de membre de *Sharia Board*, mais leur rôle reste néanmoins limité. En effet, ne disposant pas des connaissances théologiques, ils ne sont pas habilités à émettre un avis sur la conformité charia. Ils apporteront seulement leur support technique aux juristes (car leur formation est principalement théologique), si nécessaire (car les *Sharia Scholars* sont polyvalents mais peuvent éventuellement avoir besoin d'un support). Ces professionnels ne sont toutefois pas qualifiés de *Sharia Scholar*, même s'ils siègent dans un *Sharia Board*. En effet, seulement les théologiens qui, en plus de leurs connaissances musulmanes et des fondements du droit islamique, possèdent « *une excellente maîtrise du fiqh oul mouâmalâ*²⁰ *et des connaissances dans le domaine de la finance conventionnelle* » (Cheikh Zakaria Seddiki¹) sont qualifiés de *Sharia Scholar*. Ces docteurs en religion islamique spécialisés dans la finance islamique sont alors très peu nombreux.

Pour remplir leur mission de légitimation éthico-religieuse et d'émission de *fatwas* certifiant les produits financiers islamiques, les *Sharia Scholars*, aussi appelés Oulémas, se doivent d'être des spécialistes (Ould Sass, 2009). Le terme « *Oulémas* » fait référence aux « *savants en sciences religieuses considérés comme les gardiens, les transmetteurs et les interprètes du savoir religieux de la doctrine et de la loi en islam; il englobe aussi ceux qui assurent des fonctions religieuses dans la communauté qui requièrent des connaissances religieuses et juridiques plus ou moins approfondies, tels que les juges et les imams des moquées...etc.* » (Gilliot , 2002). Pour intégrer la communauté des Oulémas, sans accréditation particulière ou dispositif de qualification institutionnalisé, il existe deux moyens :

- ✦ la « *réputation de savant* »
- ✦ L'approbation par ses pairs (*tazkiyya*) (Ould Sass, 2009).

¹⁹ Composé de l'Arabie Saoudite, de Bahreïn, de Oman (Muscat), ainsi que du Qatar, des Émirats Arabes Unis, du Koweït et du Yémen

²⁰ Jurisprudence des affaires

Selon Al-Baali²¹, les Sharia Scholars doivent être des juristes remplissant six conditions :

1. Avoir une connaissance irréprochable des axes principaux de la loi islamique ;
2. Avoir une connaissance suffisante de la langue arabe ;
3. Savoir interpréter les textes fondateurs : Coran, Sunna et Hadiths ;
4. Être expert des normes et règles jurisprudentielles ;
5. Connaître les questions du consensus ;
6. Obtenir la *tazkiyya*²² notamment en matière de *Fiqh*.

Toutes ces conditions doivent être validées pour la qualification d'Oulémas, habilité à élaborer des *fatwas*. « *Au fur et à mesure du développement de la finance islamique, l'exigence d'un profil à double compétence (Charia/finance conventionnelle) tend à devenir la norme* » (Ould Sass, 2009, p.).

Par ailleurs, le Sharia Board étant un organe totalement indépendant dans ses prises de décision des instances dirigeantes de l'institution financière pour laquelle il exerce, les Sharia Scholar ont une certaine autorité qui les rend influents. En effet, leur autorité leur permet de rejeter toute transaction jugée contraire à la charia. Ainsi, cette poignée de savants, considérés comme des stars, jouissent d'une immense notoriété et d'un prestige, donc d'une rémunération très importante allant de 200 000 dollars par an à plusieurs millions de dollars. « *La simple participation d'un de ces théologiens stars à un Sharia Board suffit à attirer de nombreux clients musulmans vers la banque à laquelle il prodigue ses conseils.* »²³. Par exemple, les vingt Sharia Scholars les plus demandés occupent à eux plus de la moitié des positions à pourvoir dans le monde.²⁴ Ces vingt premiers Sharia Scholars détiennent aussi chacun entre 14 et 85 adhésions à des *Sharia Board*²⁵. De plus, ce sont ces Sharia Scholar qui, en les recommandant, permettent aux candidats de décrocher les postes à pourvoir. Ce processus, qui est tout à fait rationnel, soulève toutefois plusieurs débats dont celui de l'authenticité de la conformité *Sharia*,

²¹ Ancien président du haut comité de supervision de la Charia et de la fatwa de l'Union internationale des banques islamiques

²² l'approbation de ses pairs comme savant

²³ Carayon.F

²⁴ Selon le consultant spécialisé en finance islamique Funds@Work

²⁵ Ünal.M

sachant que seul un petit nombre de théologiens, partageant les mêmes positions, se recrutent puis délibèrent entre eux.

1.3.2 La composition des *Sharia Board*

Les membres des *Sharia Boards* sont désignés suite à la décision du conseil d'administration ou par délibération en assemblée générale. Les *Sharia Scholars* interviennent avec des associés, au moins trois, et forment un ainsi un *Sharia Board*. Ces savants peuvent ne pas être permanents, et siéger dans plusieurs institutions. « *Certains juristes de renommée internationale font partie de plus d'une quinzaine de comités.* ». ²⁶ Périodiquement, ils se réunissent pour examiner la conformité des produits financiers et des processus. Parfois, un *Sharia Board* peut être composé de professionnels et experts métiers (1 ou 2, ils restent minoritaire par rapport aux *Sharia Scholar*) qui apporteront un support technique aux juristes, si nécessaire.

D'une institution financière à une autre ou d'un pays à un autre, les modalités de constitution des *Sharia Board* peuvent sensiblement varier. « *Selon les standards proposés par l'AAOIFI (Accounting and Auditing Organizations for Islamic Financial Institutions) , un Sharia Board doit être composé d'un nombre minimum de trois membres et ne doit pas comprendre parmi ses membres un directeur de l'institution ou un actionnaire ayant une influence significative.* » (Ould Sass, 2009). Ces modalités ne sont pas les mêmes au Moyen-Orient par exemple, où au moins quatre des membres du *Sharia Board* doivent justifier d'une expérience internationale de plusieurs années. De plus, le nombre de membres siégeant au *Sharia Board* est de sept au minimum. Ce nombre peut être plus élevé mais doit toujours rester en nombre impair pour dégager la majorité en cas de vote sur des situations complexes. ²⁷ De plus, un officier doit être désigné pour représenter le secrétaire du *Sharia Board*.

²⁶ Othman.R

²⁷ Selon l'IFAAS

1.3.3 Données chiffrées de la composition des *Sharia Board*

Tableau 1: Top 20 des Sharia Scholars et leurs sièges dans différentes institutions par pays

| Rang | Scholar | Bahrain | Dubai | Kuwait | Qatar | Saudi Arabia | Abu Dhabi | International | Σ |
|------|--|---------|-------|--------|-------|--------------|-----------|---------------|-----|
| 1 | Shaikh Nizam Mohammed Saleh Yaquby (B) | 19 | 4 | 6 | 2 | 1 | 3 | 11 | 46 |
| 2 | Shaikh Dr. Abdul Satar Abdul Karim Abu Ghuddah (S) | 9 | 5 | 11 | 2 | 4 | 1 | 13 | 45 |
| 3 | Dr. Mohammed Eid Elgari (S) | 7 | 3 | 5 | 1 | 7 | 0 | 8 | 31 |
| 4a | Dr. Abdulaziz Khalifa Al Qassar (K) | 2 | 0 | 18 | 0 | 0 | 1 | 1 | 22 |
| 4b | Shaikh Dr. Mohd Daud Bakar (M) | 6 | 4 | 2 | 1 | 0 | 0 | 9 | 22 |
| 6 | Shaikh Abdulla Bin Sulaiman Al Manea(S) | 7 | 2 | 0 | 0 | 9 | 1 | 1 | 20 |
| 7 | Shaikh Dr. Hussein Hamid Hassan (D) | 6 | 6 | 0 | 0 | 0 | 3 | 4 | 19 |
| 8 | Shaikh Dr. Ali Mohi Eldinne Al Qaradaghi (S) | 4 | 5 | 2 | 3 | 0 | 0 | 3 | 17 |
| 9 | Dr. Essa Zaki Essa (K) | 1 | 0 | 15 | 0 | 0 | 0 | 1 | 17 |
| 10 | Shaikh Ajeel Jasim Al Nashmi (K) | 4 | 4 | 5 | 0 | 0 | 1 | 1 | 15 |
| 11 | Sheikh Dr. Khalid Al Mathkour (K) | 2 | 0 | 11 | 0 | 0 | 0 | 1 | 14 |
| 12 | Dr. Mohamed Abdul Razzaq Al Tabatabai (K) | 0 | 0 | 11 | 0 | 0 | 0 | 1 | 12 |
| 13a | Mr. Abdul Sattar Ali Al Qattan (K) | 1 | 2 | 4 | 1 | 0 | 0 | 1 | 9 |
| 13b | Sheikh Ahmed Bazie Al Yassen (K) | 1 | 0 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 9 |
| 15a | Shaikh Esam Mohammed Ishaq (B) | 4 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 8 |
| 15b | Shaikh Yusuf Talal De Lorenzo (S) | 1 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 | 3 | 8 |
| 15c | Sheikh Muhammad Taqi Al Usmani (P) | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 | 8 |
| 18 | Sheikh Dr. Mohammad Fawzi Faidullah (K) | 1 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 |
| 19a | Sheikh Dr. Issam Khalaf Al Inzi (K) | 1 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6 |
| 19b | Dr Abdullah bin Muhammad Al Mutlaq (S) | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 1 | 6 |
| | # Companies | 27 | 14 | 37 | 5 | 10 | 6 | 17 | 120 |

Source : Funds@Work

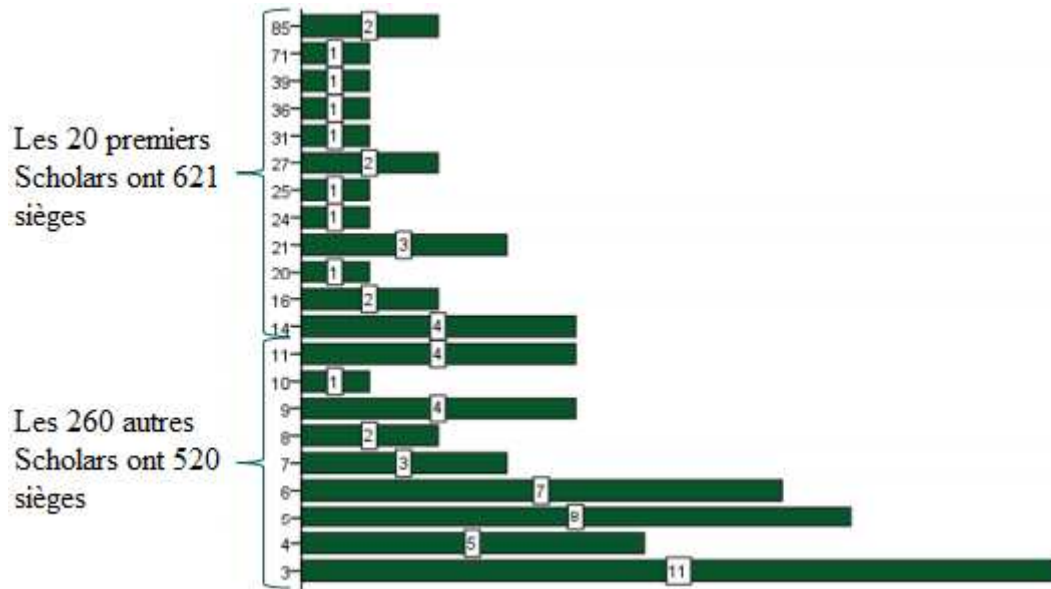
Ce tableau de Funds@Work nous donne le nombre de sièges qu'occupent chacun des vingt premiers *Sharia Scholars* en fonction du pays. Grâce à ce tableau, je vais étudier la corrélation entre la performance du fond islamique et le nombre de sièges des membres du *Sharia Board*. Ainsi, ces données vont me permettre d'analyser si le fait que le *Sharia Scholar* siège dans plusieurs *Sharia Boards* rend le fond plus performant.

Tableau 2 : la présence dans des entreprises internationales des top 20 Sharia Scholars

| Scholar | Boardpositions (Σ 20 Companies) | % of companies serving |
|--|---|------------------------|
| Shaikh Nizam Mohammed Saleh Yaquby (B) | 11 | 55,00% |
| Shaikh Dr. Abdul Satar Abdul Karim Abu Ghuddah (S) | 13 | 65,00% |
| Dr. Mohammed Eid Elgari (S) | 8 | 40,00% |
| Dr. Abdulaziz Khalifa Al Qassar (K) | 1 | 5,00% |
| Shaikh Dr. Mohd Daud Bakar (M) | 9 | 45,00% |
| Shaikh Abdulla Bin Sulaiman Al Manea (S) | 1 | 5,00% |
| Shaikh Dr. Hussein Hamid Hassan (D) | 4 | 20,00% |
| Shaikh Dr. Ali Mohi Eldinne Al Qaradaghi (Q) | 3 | 15,00% |
| Dr. Essa Zaki Essa (K) | 0 | 0,00% |
| Shaikh Ajeel Jasim Al Nashmi (K) | 1 | 5,00% |
| Sheikh Dr. Khalid Al Mathkour (K) | 1 | 5,00% |
| Dr. Mohamed Abdul Razzaq Al Tabatabai (K) | 1 | 5,00% |
| Mr. Abdul Sattar Ali Al Qattan (K) | 1 | 5,00% |
| Sheikh Ahmed Bazle Al Yassen (K) | 1 | 5,00% |
| Shaikh Esam Mohammed Ishaq (B) | 2 | 10,00% |
| Shaikh Yusuf Talal De Lorenzo (S) | 3 | 15,00% |
| Sheikh Muhammad Taqi Al Usmani (P) | 3 | 15,00% |
| Sheikh Dr. Mohammad Fawzi Faidullah (K) | 1 | 5,00% |
| Sheikh Dr. Issam Khalaf Al Inzi (K) | 1 | 5,00% |
| Dr Abdullah bin Muhammad Al Mutlaq (S) | 1 | 5,00% |
| Σ Positions | 66 | |

Source : Funds@Work

Graphique 1 : Distribution des sièges au Sharia Board



Source : www.zawya.com

Grace à ce tableau, nous voyons que 2 *Sharia Scholars* siègent dans 85 *Sharia Board*, ce qui est très important quand on sait que 43 *Sharia Scholars* possèdent seulement 2 sièges chacun, et que 173 Scholars ne siègent que dans un seul *Sharia Board*.

Ces 2 puissants *Sharia Scholars* sont :



✦ Abdul Sattar Abdul Kareem Abu Ghuddah²⁸ :

D'origine syrienne, ce professeur, docteur est consultant de Dallah Al-Baraka Investment & Development Co. en Arabie Saoudite. Il est également conseiller *Sharia* et Directeur du Département des instruments financiers à Al- Baraka Investment Co. De plus, il est secrétaire général du Conseil de Surveillance Unified Shariah de Dallah Albaraka Group, Jeddah. Il est également membre de l'Office des normes comptables et le Conseil de la charia Organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques (AAOIFI) à Bahreïn. Auparavant, il a servi au sein du ministère des Awqaf, le Koweït (1982-1990), et est actuellement le président / membre du conseil de surveillance de la

²⁸ Annexe 5 : Le réseau de Abdul Sattar Abdul Kareem Abu Ghuddah et son implication à l'étranger

Sharia nombreuses banques islamiques internationales et régionales et les institutions financières. En plus de sa participation en tant que conférencier régulier lors des conférences et des forums islamiques, Dr Abu Ghuddah est très importante pour ses publications dans les différents sujets de la finance islamique, la finance islamique, moderne Transactions islamique d'affaires, Fiqh et Fatwa. Il a été formé à l'université Al-Azhar et l'université de Damas. Son bureau se trouve à Abu Dhabi (EAU)²⁹.



✦ Nizam Mohamed Yacoubi³⁰ : Sheikh Nizam Mohamed Yacoubi est membre du Conseil de Surveillance de la charia au Damaan Compagnie d'Assurance islamique (Beema). Son bureau se trouve à Doha (Qatar). C'est un expert dans le domaine de la finance islamique et Fiqh Al mu'amalat. Il est membre du conseil d'administration de la charia, de l'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions financières islamiques (AAOIFI) et de nombreuses grandes institutions financières, des banques et des fonds d'investissement dans les pays du CCG, en Europe, en Asie et en Amérique. Il a été professeur de Tafsir depuis 1976 et a été conférencier invité à l'Université de Harvard.

Sheikh Nizam est l'auteur de plusieurs publications et articles relatifs à la finance islamique, en anglais et en arabe, et a contribué à la création de nombreuses normes AAOIFI Sharia. Il a participé à de nombreuses conférences financières et bancaires islamiques à travers le monde et a livré plus de 500 conférences et sessions de formation.

En 2007, le roi de Bahreïn lui a décerné l'Ordre du mérite en reconnaissance de ses services à Bahreïn et à l'étranger. Il a également reçu le prix Euromoney pour l'innovation en Shariah Supervision, ainsi que la Malaisie récompense les banques islamiques

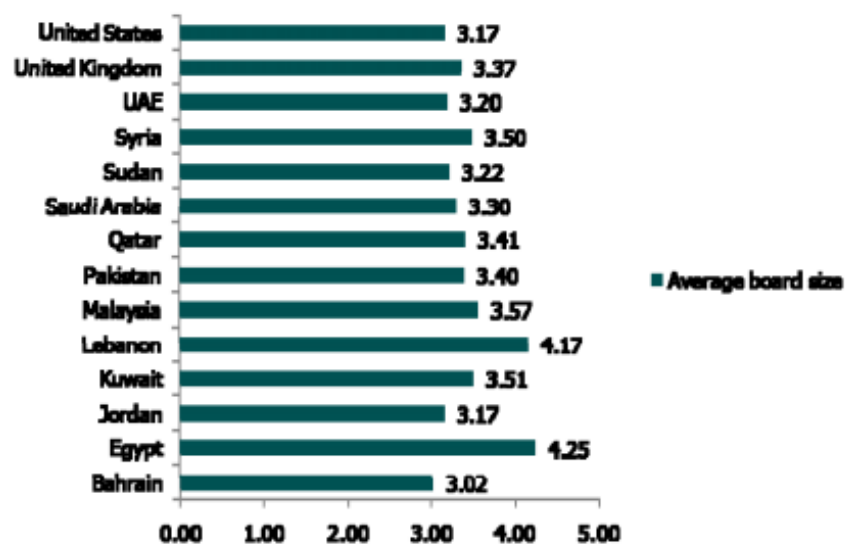
²⁹ Données : Bloomberg

³⁰ Annexe 6 : Le réseau de Nizam Mohamed Yacoubi et son implication à l'étranger

Ces deux puissants de la finance islamique, avec le Dr Mohammed Eid Elgari (Arabie Saoudite) font à eux seul plus de 50% des positions du Top 10, ou 26% de celles du total des sièges au Sharia Board dans le CCG.

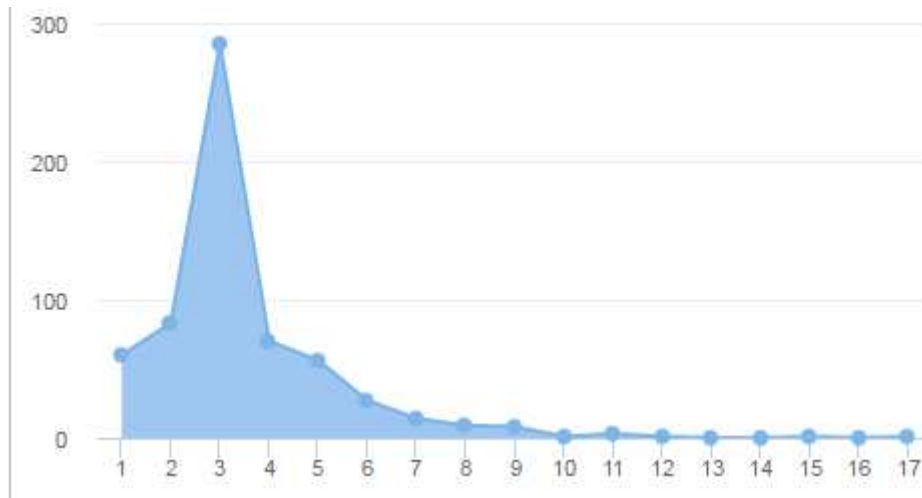
Par ailleurs, à eux seuls, les 20 premiers *Sharia Scholars* possèdent 621 sièges dans des Sharia Boards, tandis que les 260 autres *Sharia Scholars* se partagent 520 sièges.

Graphique 2 : Moyenne de la taille des *Sharia Board* par pays



Source : Funds@Work

Graphique 3 : Taille des Sharia Board



Source : www.zawya.com

Le graphique à bâtons nous présente la taille moyenne des *Sharia Board* en fonction du pays. Ces données vont me permettre de calculer la taille moyenne mondiale d'un *Sharia Board*. On peut voir sur le graphique qu'elle se situe autour de 3. Mon calcul m'a permis de déterminer cette moyenne : 3.20. Ainsi, je pourrais réaliser plusieurs comparaisons intéressantes dans la suite de ce travail.

La Répartition des *Sharia Scholars* dans le monde :

Les *Sharia Scholars* se situent de plusieurs pays, à savoir : Bahreïn, Dubai, Koweït, Qatar, Arabie Saoudite, EAU/Abu Dhabi, Malaisie, Soudan, Iran, Pakistan, Yémen, Jordan, Tunisie, Liban, Turquie, Afrique du Sud, Indonésie, et au Royaume-Uni.

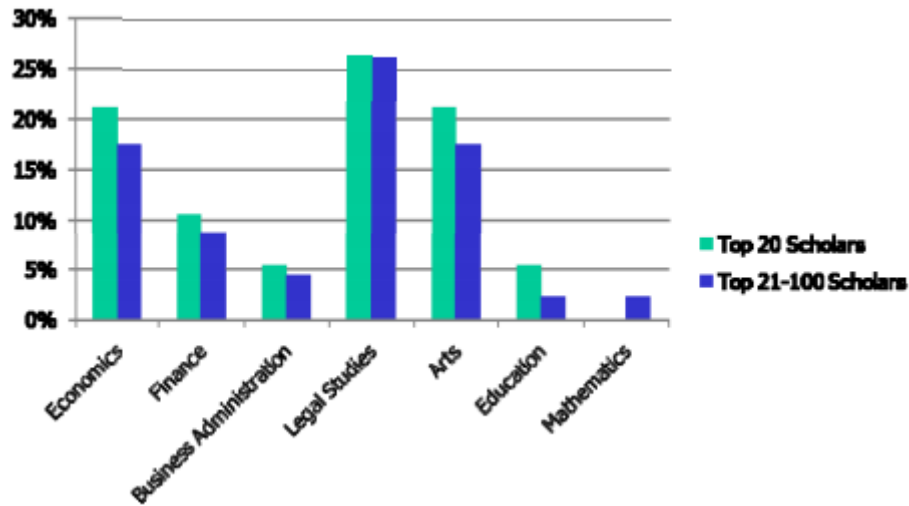
Actuellement,

- ✦ 49 Sharia Scholars se situent au Koweït,
- ✦ 36 aux Emirats Arabes Unis,
- ✦ 44 en Arabie Saoudite,
- ✦ 40 à Bahreïn,
- ✦ 26 au Qatar,
- ✦ 177 Sharia Scholars sont actuellement actifs en dehors du Moyen-Orient

Au total, on peut compter 372 Sharia Scholars dans le monde.

En ce qui concerne l'éducation des *Sharia Scholars*, sur un échantillon de 30, 21 ont bénéficié d'une éducation en dehors du CCG.

Graphique 4 : La diversité des formations du top 100 des *Sharia Scholars*



Source : www.shariahscholars.com

Ainsi, nous pouvons clairement voir que la majorité des *Sharia Scholars* ont des formations de juristes.

Ces résultats sont très intéressants. Ils appellent des commentaires et soulèvent de nombreux débats que je vais traiter dans la suite de ce travail.

2 Hypothèses à tester et méthodologie

L'objet de cet article est de tester la composition des *Sharia Board* afin d'en saisir les politiques de composition.

Comme nous l'avons vu dans notre revue de la littérature, les *Sharia boards* occupent un rôle stratégique au sein des institutions financières islamiques où ils siègent. Ces savants, majoritairement originaires du Moyen-Orient, sont très peu nombreux et très sollicités. De par leur rareté, leur indépendance, leur autorité ainsi que leurs savoirs pointus des membres, les *Sharia Board* possèdent une forte influence. Le *Sharia Board* est donc un élément essentiel au sein d'une institution financière islamique, et il devient donc intéressant de se demander quelles sont les politiques de composition des comités de savants islamiques

2.1 Questions de recherche et hypothèses

Sur la base des résultats, j'ai émis plusieurs hypothèses d'étude afin de répondre à ma problématique, qui correspondent aux questions de recherche posées par ma revue de littérature.

Rappel de ma problématique : quelles sont les politiques de composition des comités de savants islamiques ?

Je vais donc présenter ci-après mes différentes hypothèses d'étude qui seront validées / invalidées dans la suite de ce travail.

- ⊕ La majorité des membres des *Sharia Board* sont des hommes
- ⊕ La majorité des membres des *Sharia Board* sont originaires du Moyen Orient
- ⊕ La majorité des membres des *Sharia Board* ont été dans l'une des quatre écoles sunnites reconnues : Hanbali, Hanafi, Maliki et Shaf'ii

- ⊕ La majorité des membres des *Sharia Board* sont âgés de plus de 50 ans
- ⊕ La majorité des membres des *Sharia Board* sont des femmes
- ⊕ La majorité des membres des *Sharia Board* occupent moins de 10 sièges différents
- ⊕ La majorité des membres des *Sharia Board* ont une formation initiale financière
- ⊕ La majorité des membres des *Sharia Board* ont une formation initiale théologique
- ⊕ La majorité des membres des *Sharia Board* ont une formation initiale de juriste

Afin de tester mes hypothèses pour les valider ou invalider, j'ai mis en place une certaine méthodologie pour l'analyse quantitative de mes données statistiques que j'ai précédemment récoltées.

2.2 Méthodologie

Grace aux données statistiques de la composition des *Sharia Board* que j'ai récoltée, j'ai réalisé une analyse quantitative pour tester mes hypothèses. Ma méthodologie sera à caractère quantitatif, afin de saisir les politiques de composition des *Sharia Board*.

Ainsi, je vais me concentrer sur un échantillon particulier savants islamiques pour réaliser mon étude. Cet échantillon est composé de 20 savants, de toute zone géographique confondue, de tout âge, toute formation, ...

A partir de mes données, voici les variables que je vais tester :

- ➔ Part des femmes dans le *Sharia Board*
- ➔ Part des hommes dans le *Sharia Board*
- ➔ Age des membres du *Sharia Board*
- ➔ Nationalités des membres du *Sharia Board*
- ➔ Formations et diplômes des membres du *Sharia Board*
- ➔ Part des membres à siéger dans plusieurs comités
- ➔ Entreprises des membres du *Sharia Board*
- ➔ Anciennes institutions où ont exercés les membres
- ➔ Orientation Chiite ou Sunnite

Ainsi, je vais mesurer les tendances de chacune de ces variables dans la composition des *Sharia Board* afin d'en saisir les politiques de composition.

Pour recueillir toutes ces informations donc j'ai besoin pour mon étude, je vais principalement utiliser ces ressources disponibles :

- ✦ Bloomberg
- ✦ Zawya.com
- ✦ Notices des fonds islamiques, des banques islamiques ainsi que des indices islamiques
- ✦ LinkedIn In

Après avoir recueilli ces informations, je les entrerais dans une feuille de calcul Excel, afin de créer un jeu de données, que je vais transposer sur le logiciel IBM spss.

IBM spss est un logiciel quantitatif qui va me servir à analyser mes résultats pour les interpréter, ainsi que pour valider ou invalider mes hypothèses d'étude. C'est un logiciel d'analyse statistique très utilisé par les organismes de recherche.

Grace aux fonctionnalités du logiciel, je vais pouvoir tester toutes mes variables afin de valider ou non mes hypothèses.

J'ai pris le soin de formuler mes hypothèses de façon positive. Ainsi, mes hypothèses correspondent à H1, et le contraire de mes hypothèses correspondent à H0, car ce sont des hypothèses nulles. Ainsi, à la suite de mes tests sur le logiciel IBM spss, si H1 est vérifiée alors mes hypothèses seront validées. A contrario, si H1 n'est pas vérifié, l'hypothèse nulle H0 sera vérifiée et mes hypothèses seront donc invalidées.

Premièrement, voici les tests que je vais mener avec mes données sur le logiciel quantitatif IBM spss, afin de récolter des données statistiques :

- ✦ Sur la base de toutes mes données quantitatives (nombre de membres dans le *Sharia Board*, nombre de femmes, nombres d'hommes, nombre de membres du pays Z, âge des membres, nombre de sièges, nombre de financiers, nombre de juristes, nombre de théologiens) : je vais calculer l'écart type (plage : qui correspond à la dispersion autour de la moyenne), le minimum, le maximum, la variance ainsi que l'intervalle.
- ✦ Calculer le score Z de la variable performance, qui est une valeur standardisée, et me servira d'indicateur de dispersion
- ✦ Pour les données qualitatives³¹, je vais calculer la fréquence qui correspond au pourcentage d'apparition en faisant un tableau des effectifs. Je comparerais ce pourcentage à la performance du fond. (Pour ce test, il faudra réaliser un codage des variables)

³¹ Sexe des membres, fond islamique performant ou non, pays d'origine des membres, formation des membres, s'ils siègent dans plusieurs comités ou non, taille du fond (petit, moyen, ou grand)

Ensuite, pour les données quantitatives, je réaliserais un tableau croisé afin de capter l'influence d'une variable sur une autre. Ainsi, je vais réaliser plusieurs tests sur IBM spss dans le but de comparer mes variables :

- ✦ Une analyse bivariée en faisant le test de khi-deux pour déterminer la présence d'une association entre deux variables qualitatives. Ce test est aussi appelé « *test d'indépendance des variables* » car il a pour objectif de déterminer l'existence d'un lien entre deux variables qualitatives, ou deux variables quantitatives³². Ce test va me permettre de vérifier mes hypothèses en captant s'il y a un lien ou pas entre chaque variable que je vais tester.
- ✦ Si je test plus de 2 échantillons, je ferais le test de l'ANOVA qui est une analyse de la variance en comparant les moyennes.
- ✦ Je vais aussi utiliser les fonctions de filtrage et de recodage du logiciel, pour aller plus loin dans mon analyse.
- ✦ Enfin, pour étudier, expliquer l'impact d'une variable sur une autre variable, je ferais le test de régression logistique pour les variables qualitatives et de régression linéaire pour les variables quantitatives.

En étudiant les moyennes, les variances, les corrélations, ces tests me serviront à comprendre mes données. Les résultats que j'aurais obtenus seront très intéressants. Je vais alors comparer mes variables ainsi que mes résultats entre eux pour tester mes hypothèses d'étude. En faisant ces tests, je pourrais les vérifier et les valider ou les invalider.

En parallèle de mes tests quantitatifs, j'ai réalisé une enquête terrain lors de la réalisation de ce travail dans le but de vérifier mes résultats. Ainsi, j'ai échangé avec plusieurs membres de l'IFAAS à La Défense.

³² Pas de mélange possible entre variable qualitative et variable quantitative pour ce test

Pour finir, je présenterais les résultats que j'aurais obtenu sous forme de graphique, tableau, et boîte à moustache. J'utiliserais principalement les tableaux afin de faire des comparaisons entre les variables. Le graphique, à secteurs, me permettra de présenter la proportion.

Après avoir présenté mes résultats, je vais les interpréter et les confronter à ma revue de littérature. Je présenterais les éléments de ce travail et je proposerais des conclusions et des recommandations pour ouvrir des perspectives.

L'élément clé de ce travail est de saisir les politiques de composition des *Sharia Board*, L'enjeux et de comprendre en quoi une variable qualitative influe sur la composition du *Sharia Board*.

Et enfin, je ferais dresserai un bilan critique concernant la méthode que j'ai adoptée dans cet article.

Partie 2 : Etude empirique

3 Données, résultats et discussions

Afin de réaliser ce travail, et de tester mes hypothèses d'études précédemment formulées, j'ai travaillé à la récolte d'informations qualitatives et quantitatives. Mon échantillon de savants islamiques se compose de 20 personnes, choisies sur toutes les zones géographiques confondues, tout sexe confondu, toute orientation islamique (chiite/sunnite), toute formation, toute nationalité, afin que mes résultats soient les plus justes possibles.

3.1 Etude empirique menée

Pour tester mes hypothèses, j'ai expérimenté les données que j'ai récolté sur mon échantillon de 20 savants islamiques. Voici les 20 *Sharia Scholars* qui composent mon échantillon :

- ✦ Nizam Mohammed Saleh Yaquby
- ✦ Abdul Sattar Abdul Karim Abu Ghuddah
- ✦ Mohamed Aid El Gari
- ✦ Abdulaziz Khalifa Al Qassar
- ✦ Mohammad Daud Bakar
- ✦ Abdullah Bin Sulaiman Al Manea
- ✦ Hussain Hamed Hassan
- ✦ Ali Mohieddine Al Qara Daghi
- ✦ Essa Zaki Essa Abu Shakra
- ✦ Ajeel Jassim Al Nashmi
- ✦ Khalid Al Mathkour
- ✦ Mohammed Abdul Razzaq Al Tabatabai
- ✦ Abdul Sattar Ali Al Qattan
- ✦ Ahmed Bazie Al Yassen
- ✦ Esam Mohammed Ishaq
- ✦ Yusuf Talal Delorenzo
- ✦ Muhammad Taqi Al Usmani

- ✦ Mohammad Fawzi Faizullah
- ✦ Essam Khalaf Al Enazi
- ✦ Abdullah bin Mohammed Al Mutlaq

Les données que je vais récolter de ces *Sharia Scholars* sont :

- ✦ Le sexe
- ✦ L'âge
- ✦ L'orientation Chiite ou Sunnite
- ✦ L'ancienne institution où le savant a exercé
- ✦ Le diplôme / formation (financière, juridique, théologique)
- ✦ La nationalité (pays et région)
- ✦ Le nombre de sièges dans différentes institutions

J'ai récolté ces informations grâce à plusieurs plateformes qui sont :

- ✦ Linked In
- ✦ Bloomberg
- ✦ Zawya
- ✦ Certaines notices de fonds islamiques

Après avoir recueilli ces informations, je les ai entrées dans une feuille de calcul Excel, afin de créer un jeu de données, que j'ai transposé sur le logiciel IBM SPSS. J'ai calculé des moyennes, des tendances, des parts en pourcentage, des régressions logistiques, analyses bivariées et des variances afin de tester mes hypothèses d'études que j'ai formulé dans la première partie de l'article.

Ainsi, je vais mesurer les tendances de chacune de ces variables dans la composition des *Sharia Board* afin d'en saisir les politiques de composition.

3.2 Analyse critique des résultats

3.2.1 Données

Tableau 3 : Age et Sexe des 20 *Sharia Scholars* de l'échantillon

| CLASSEMENT | NOMS | AGE | SEXE |
|-------------------|--------------------------------------|------------|-------------|
| 1 | Nizam Mohammed Saleh Yaquby | 54 | H |
| 2 | Abdul Sattar Abdul Karim Abu Ghuddah | 58 | H |
| 3 | Mohamed Aid El Gari | 60 | H |
| 4 | Abdulaziz Khalifa Al Qassar | 47 | H |
| 5 | Mohammad Daud Bakar | 45 | H |
| 6 | Abdullah Bin Sulaiman Al Manea | 45 | H |
| 7 | Hussain Hamed Hassan | 68 | H |
| 8 | Ali Mohieddine Al Qara Daghi | 42 | H |
| 9 | Essa Zaki Essa Abu Shakra | 41 | H |
| 10 | Ajeel Jassim Al Nashmi | 48 | H |
| 11 | Khalid Al Mathkour | 75 | H |
| 12 | Mohammed Abdul Razzaq Al Tabatabai | 64 | H |
| 13 | Abdul Sattar Ali Al Qattan | 61 | H |
| 14 | Ahmed Bazie Al Yassen | 54 | H |
| 15 | Esam Mohammed Ishaq | 52 | H |
| 16 | Yusuf Talal Delorenzo | 55 | H |
| 17 | Muhammad Taqi Al Usmani | 56 | H |
| 18 | Mohammad Fawzi Faizullah | 40 | H |
| 19 | Essam Khalaf Al Enazi | 49 | H |
| 20 | Abdullah bin Mohammed Al Mutlaq | 58 | H |

Tableau 4 : Orientation et nationalité des 20 *Sharia Scholars* de l'échantillon

| CLASSEMENT | NOMS | SUNNITE/CHIITE | PAYS |
|-------------------|--------------------------------------|-----------------------|-----------------|
| 1 | Nizam Mohammed Saleh Yaquby | S | Syrie |
| 2 | Abdul Sattar Abdul Karim Abu Ghuddah | S | Syrie |
| 3 | Mohamed Aid El Gari | S | Arabie Saoudite |
| 4 | Abdulaziz Khalifa Al Qassar | S | Koweït |
| 5 | Mohammad Daud Bakar | S | Bahrain |
| 6 | Abdullah Bin Sulaiman Al Manea | S | Arabie Saoudite |
| 7 | Hussain Hamed Hassan | C | Bahrain |
| 8 | Ali Mohieddine Al Qara Daghi | S | Yémen |
| 9 | Essa Zaki Essa Abu Shakra | S | Koweït |
| 10 | Ajeel Jassim Al Nashmi | S | Koweït |
| 11 | Khalid Al Mathkour | S | Qatar |
| 12 | Mohammed Abdul Razzaq Al Tabatabai | C | Koweït |
| 13 | Abdul Sattar Ali Al Qattan | S | Koweït |
| 14 | Ahmed Bazie Al Yassen | C | Syrie |
| 15 | Esam Mohammed Ishaq | C | Bahrain |
| 16 | Yusuf Talal Delorenzo | S | Dubaï |
| 17 | Muhammad Taqi Al Usmani | S | Bahrain |
| 18 | Mohammad Fawzi Faizullah | S | Syrie |
| 19 | Essam Khalaf Al Enazi | S | Koweït |
| 20 | Abdullah bin Mohammed Al Mutlaq | S | Arabie Saoudite |

Tableau 5 : Nombre de sièges dans plusieurs institutions, et domaine de formation des
20 *Sharia Scholars* de l'échantillon

| CLASSEMENT | NOMS | NOMBRE DE SIEGES | DIPLÔME / FORMATION |
|-------------------|--------------------------------------|-------------------------|----------------------------|
| 1 | Nizam Mohammed Saleh Yaquby | 46 | Juriste |
| 2 | Abdul Sattar Abdul Karim Abu Ghuddah | 45 | Juriste - Théologie |
| 3 | Mohamed Aid El Gari | 31 | Juriste |
| 4 | Abdulaziz Khalifa Al Qassar | 22 | Economie/Finance |
| 5 | Mohammad Daud Bakar | 22 | Juriste |
| 6 | Abdullah Bin Sulaiman Al Manea | 20 | Juriste |
| 7 | Hussain Hamed Hassan | 19 | Juriste |
| 8 | Ali Mohieddine Al Qara Daghi | 17 | Finance |
| 9 | Essa Zaki Essa Abu Shakra | 17 | Juriste |
| 10 | Ajeel Jassim Al Nashmi | 15 | Juriste |
| 11 | Khalid Al Mathkour | 14 | Finance |
| 12 | Mohammed Abdul Razzaq Al Tabatabai | 12 | Economie/Finance |
| 13 | Abdul Sattar Ali Al Qattan | 9 | Juriste |
| 14 | Ahmed Bazie Al Yassen | 9 | Economie/Finance |
| 15 | Esam Mohammed Ishaq | 8 | Juriste |
| 16 | Yusuf Talal Delorenzo | 8 | Juriste |
| 17 | Muhammad Taqi Al Usmani | 8 | Juriste |
| 18 | Mohammad Fawzi Faizullah | 7 | Juriste |
| 19 | Essam Khalaf Al Enazi | 6 | Juriste |
| 20 | Abdullah bin Mohammed Al Mutlaq | 6 | Juriste |

Tableau 6 : Anciennes institutions des 20 *Sharia Scholars* de l'échantillon

| CLASSEMENT | NOMS | ANCIENNES INSTITUTIONS |
|-------------------|--------------------------------------|--|
| 1 | Nizam Mohammed Saleh Yaquby | Masraf Al Rayan (Q.S.C) |
| 2 | Abdul Sattar Abdul Karim Abu Ghuddah | Dow Jones Islamic Market Index - Shariah Board Member |
| 3 | Mohamed Aid El Gari | Islamic Financial Institution - Accounting & Auditing |
| 4 | Abdulaziz Khalifa Al Qassar | First Gulf Bank PJSC - Shariah Supervisory Board Member |
| 5 | Mohammad Daud Bakar | Islamic Financial Institution - Accounting & Auditing |
| 6 | Abdullah Bin Sulaiman Al Manea | Bank Aljazira |
| 7 | Hussain Hamed Hassan | International Islamic University of Pakistan - Trustee |
| 8 | Ali Mohieddine Al Qara Daghi | Faculty of Shariah - Qatar University, Doha |
| 9 | Essa Zaki Essa Abu Shakra | Wethaq Takaful Insurance Co |
| 10 | Ajeel Jassim Al Nashmi | Bank Sohar SAOG |
| 11 | Khalid Al Mathkour | Kuwait International Bank KSCP |
| 12 | Mohammed Abdul Razzaq Al Tabatabai | Mubarrad Transport Co KSCP |
| 13 | Abdul Sattar Ali Al Qattan | Aayan Leasing & Investment Co KSCC |
| 14 | Ahmed Bazie Al Yassen | Aayan Leasing & Investment Co KSCC |
| 15 | Esam Mohammed Ishaq | Muslim Educational Society - Instructor of Islamic Finance |
| 16 | Yusuf Talal Delorenzo | Dow Jones Islamic Market Index - Advisor |
| 17 | Muhammad Taqi Al Usmani | International Islamic Fiqh Academy |
| 18 | Mohammad Fawzi Faizullah | . |
| 19 | Essam Khalaf Al Enazi | Kuwait University |
| 20 | Abdullah bin Mohammed Al Mutlaq | Bank Aljazira |

Tableau 7 : Entreprise actuelle où exercent les 20 *Sharia Scholars* de l'échantillon

| CLASSEMENT | NOMS | ENTREPRISE |
|-------------------|--------------------------------------|--|
| 1 | Nizam Mohammed Saleh Yaquby | Samba Financial Group SJSC - Shariah Board Member |
| 2 | Abdul Sattar Abdul Karim Abu Ghuddah | Samba Financial Group SJSC - Shariah Board Member |
| 3 | Mohamed Aid El Gari | Mashreqbank psc |
| 4 | Abdulaziz Khalifa Al Qassar | GFH Financial Group - Shariah Board Member |
| 5 | Mohammad Daud Bakar | Dow Jones Islamic Market Index - Shariah Board Member |
| 6 | Abdullah Bin Sulaiman Al Manea | Banque Saudi Fransi SJSC |
| 7 | Hussain Hamed Hassan | The Assembly of Muslims Jurists of America - President |
| 8 | Ali Mohieddine Al Qara Daghi | Department of Islamic Jurisprudence |
| 9 | Essa Zaki Essa Abu Shakra | Soujouk Holding Co SAKC |
| 10 | Ajeel Jassim Al Nashmi | Dubai Islamic Bank PJSC |
| 11 | Khalid Al Mathkour | Ahli United Bank KSCP |
| 12 | Mohammed Abdul Razzaq Al Tabatabai | Aayan Leasing & Investment Co KSCC |
| 13 | Abdul Sattar Ali Al Qattan | Rasameel Structured Finance - Shariah Board Member |
| 14 | Ahmed Bazie Al Yassen | Aayan Leasing & Investment Co KSCC |
| 15 | Esam Mohammed Ishaq | Bahrain Development Bank - Shariah Supervisor |
| 16 | Yusuf Talal Delorenzo | Dubai Shariah Asset Management - General Manager |
| 17 | Muhammad Taqi Al Usmani | Bank Nizwa SAOG |
| 18 | Mohammad Fawzi Faizullah | . |
| 19 | Essam Khalaf Al Enazi | Ahli United Bank KSCP |
| 20 | Abdullah bin Mohammed Al Mutlaq | Samba Financial Group SJSC - Shariah Board Member |

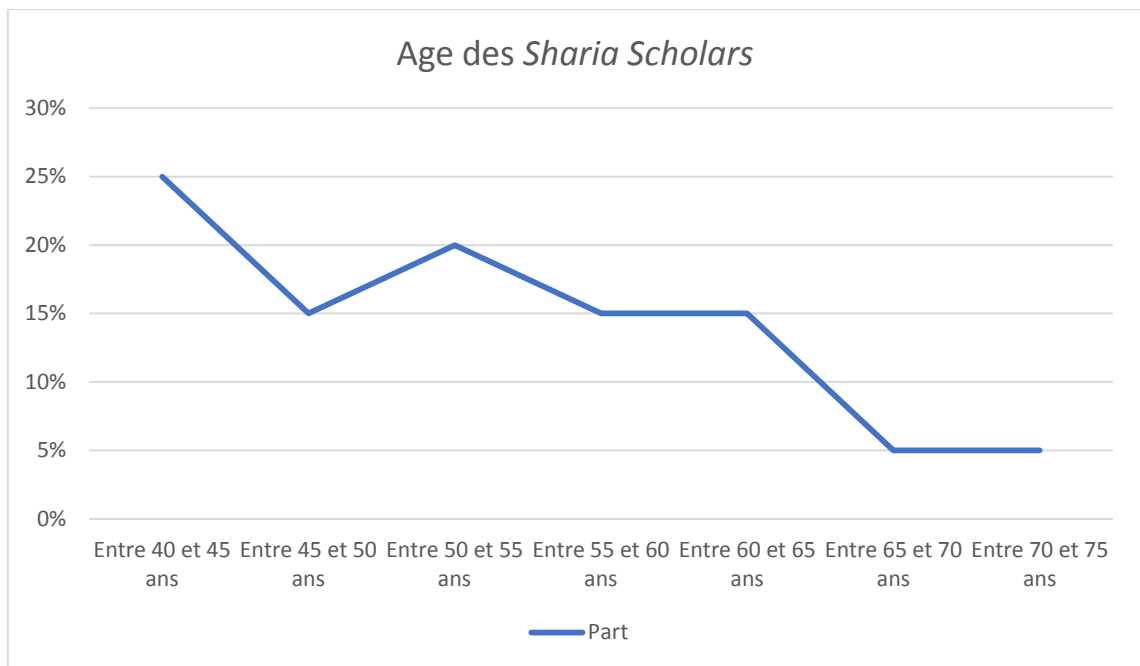
3.2.2 Analyse

✦ Analyse du tableau 3 : Age et Sexe des 20 *Sharia Scholars* de l'échantillon

Moyenne d'âge : 54 ans

Plage : Entre 41 et 75 ans

Graphique 5 : Age des *Sharia Scholars*



En ce qui concerne le sexe des *Sharia Scholars*, il ne s'agit que d'hommes. Très peu de femmes sont membres au sein des *Sharia Board*.

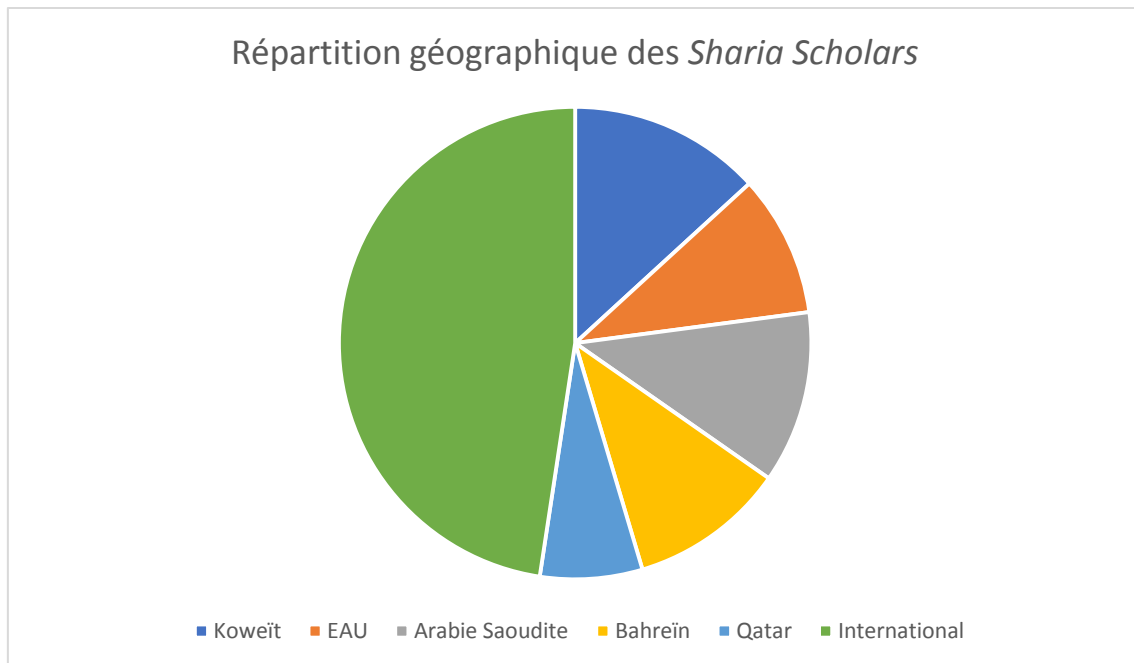
✦ Analyse du tableau 4 : Orientation et nationalité des 20 *Sharia Scholars* de l'échantillon

Nous avons précédemment vu dans la première partie de l'article que les *Sharia Scholars* se situent dans plusieurs pays à travers le monde, à savoir Bahreïn, Dubai, Koweït, Qatar, Arabie Saoudite, EAU/Abu Dhabi, Malaisie, Soudan, Iran, Pakistan,

Yémen, Jordan, Tunisie, Liban, Turquie, Afrique du Sud, Indonésie, et au Royaume-Uni.

Une de mes hypothèses est que la majorité des *Sharia Scholars* se situent au Moyen Orient.

Graphique 6 : Répartition géographique des *Sharia Scholars*

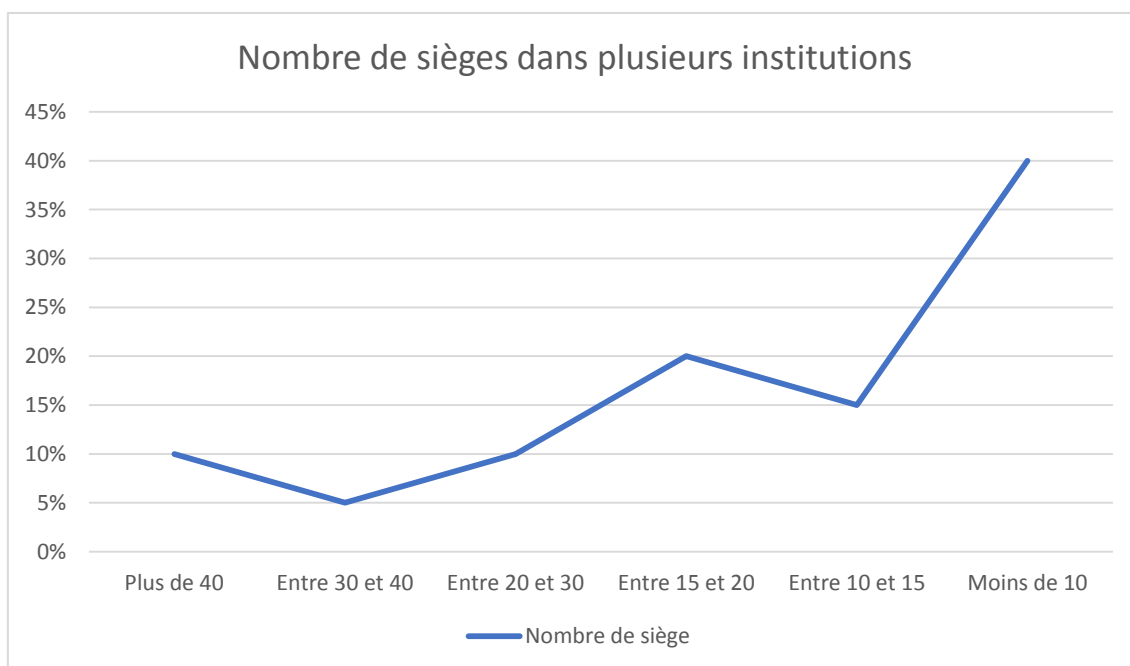


En ce qui concerne leur orientation religieuse, ils sont pour la majorité Sunnites. La communauté musulmane mondiale compte 84% de Sunnites, et seulement 15% de Chiites qui se situent principalement en Irak, en Iran, au Liban et dans les pays du Golfe. Une troisième communauté, les Kharédjites, ne représentent seulement 1% des musulmans. Dans notre échantillon, il n'y a que 20% de Chiites.

- ✦ Analyse du tableau 5 : Nombre de sièges dans plusieurs institutions, et domaine de formation des 20 *Sharia Scholars* de l'échantillon

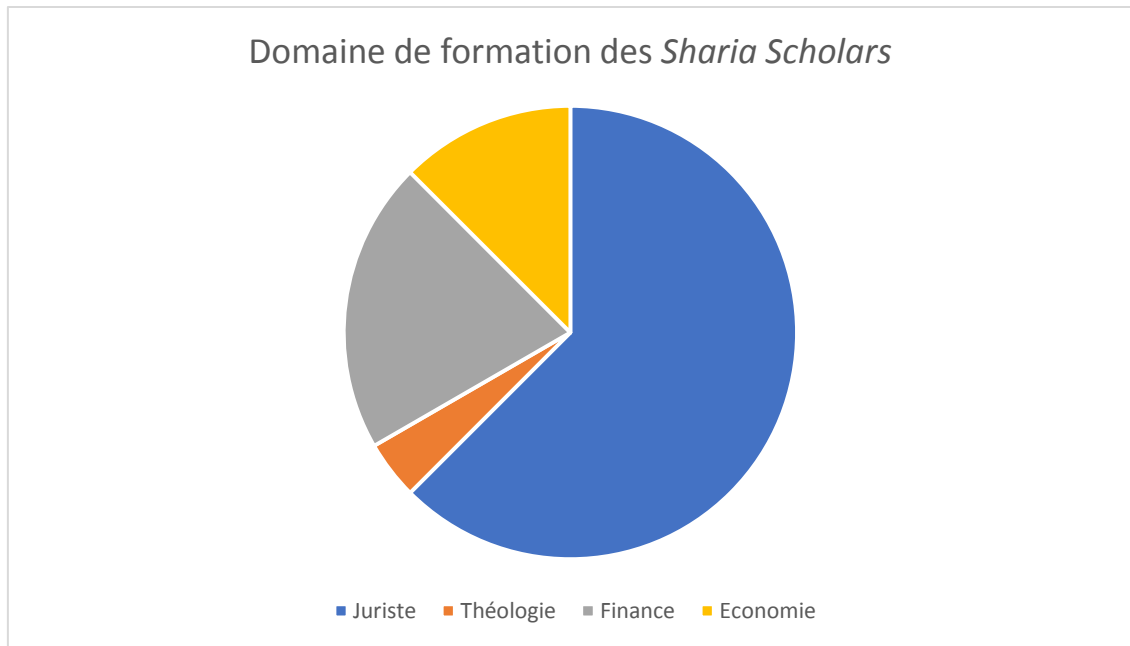
Tous les *Sharia Scholars* de l'échantillon siègent dans plusieurs institutions. Les 20 *Sharia Scholars* les plus prestigieux siègent dans plus de 50% des *Sharia Board* tandis que les autres se partagent l'autre moitié.

Graphique 7 : Nombre de sièges dans plusieurs institutions



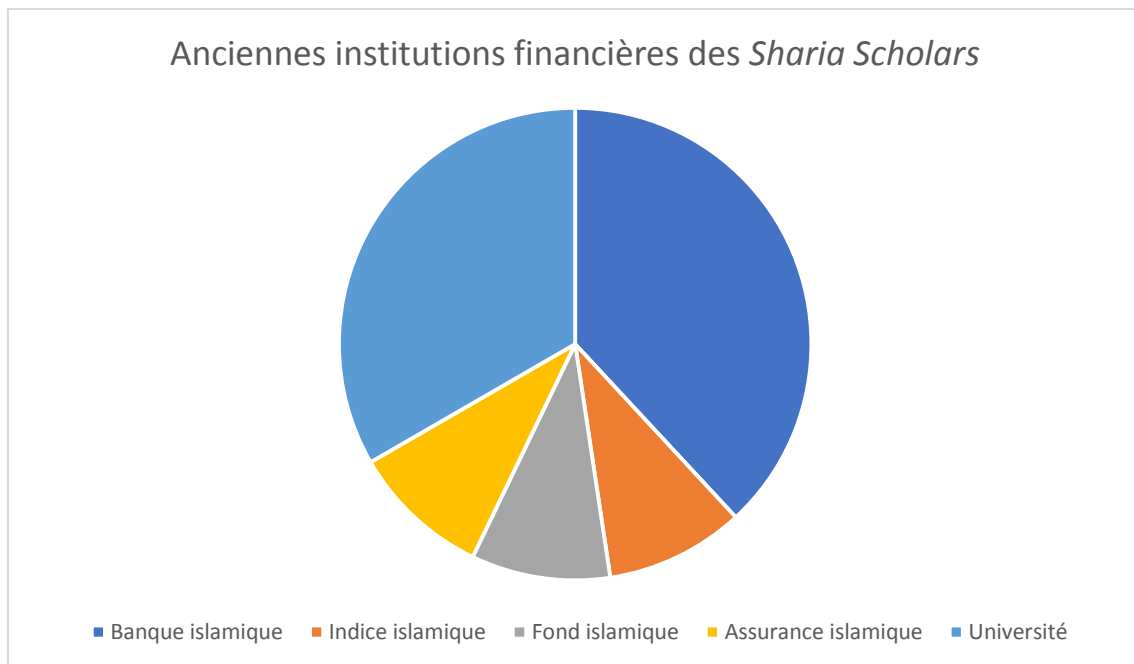
En ce qui concerne le domaine de formation, la plupart des *Sharia Scholars* ont fait des études de droits, juriste. Nous avons vu dans la première partie de l'article que 70% des *Sharia Scholars* sont issus d'une formation de juriste. Nous trouvons aussi des *Sharia Scholars* ayant une formation de financiers, d'économie, de théologie, de mathématiques, de management, et d'éducation.

Graphique 8 : Domaine de formation des *Sharia Scholars*



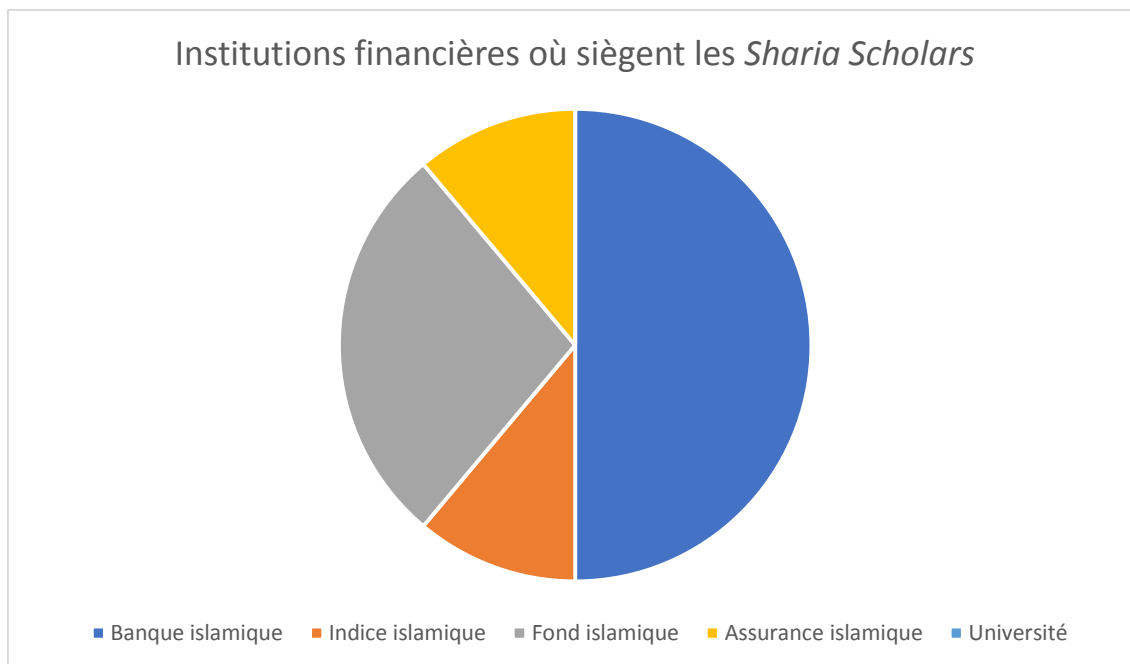
✦ Analyse du tableau 6 : Anciennes institutions des 20 *Sharia Scholars* de l'échantillon

Graphique 9 : Les anciennes institutions financières islamiques où ont siégé les *Sharia Scholars*



✦ Analyse du tableau 7 : Entreprise actuelle où exercent les 20 *Sharia Scholars* de l'échantillon

Graphique 10 : Institutions financières actuelles où siègent les *Sharia Scholars*



3.2.3 Confrontation aux hypothèses

- La majorité des membres des *Sharia Board* sont des hommes

L'hypothèse a été vérifiée. Dans l'échantillon, 100% des *Sharia Scholars* sont des hommes. D'après la Sharia Advisory Boards of Islamic Banks au Bahreïn, ce n'est pas de la discrimination. La raison de ce faible taux de femmes *Sharia Scholar* est dû au fait qu'elles manquent de savoir spécialisé et d'expertise requise (Newsobahrain.com).

- La majorité des membres des *Sharia Board* sont originaires du Moyen Orient

En effet, la majorité des *Sharia Board* se situent dans les pays musulmans, notamment ceux du Golfe où la finance islamique est le plus développée. Ils sont en majorité sunnites, ce qui est tout à fait normal car 84% des musulmans sont sunnites. La part est donc proportionnelle, et le fait d'être chiite ou sunnite n'influe pas dans la composition du *Sharia Board*.

- La majorité des membres des *Sharia Board* sont âgés de plus de 50 ans

La moyenne d'âge des membres des *Sharia Board* est de 54 ans. Mon échantillon s'étale de 41 à 75 ans. Etre *Sharia Scholar* nécessite de nombreux savoirs très pointus, ainsi qu'une expertise acquise après de longues années d'expérience et de travail, ce qui explique la moyenne d'âge élevée des membres des *Sharia Board*.

- La majorité des membres des *Sharia Board* occupent moins de 10 sièges différents

Vrai, seulement les meilleurs *Sharia Scholars* occupent plus de 10 sièges différents. On sait aussi que les 20 meilleurs *Sharia Scholars* occupent 50% des sièges. A eux seuls, les 20 premiers *Sharia Scholars* possèdent 621 sièges dans des *Sharia Boards*, tandis que les 260 autres *Sharia Scholars* se partagent 520 sièges.

- La majorité des membres des *Sharia Board* ont une formation initiale financière / théologique / juridique

Mon étude empirique m'a permis de remarquer que les *Sharia Scholars* sont pour la plupart issus d'études de droits. En effet, 70% des membres des *Sharia Board* ont un diplôme de juriste.

Mon étude expérimentale m'a aussi permis de démontrer que la majorité des institutions financières islamiques où siègent les *Sharia Scholars* sont premièrement les banques islamiques, suivi des universités où ils sont très demandés, de par les savoirs théologiques, juridiques et financières qu'ils possèdent. Ils sont ensuite présents dans les fonds islamiques, dans les assurances islamiques et bien sûr, dans les indices islamiques.

3.3 Recommandations, Discussions

Mon étude empirique m'a permis de valider plusieurs hypothèses, mais aussi d'en invalider une qui concernait les femmes au sein des *Sharia Boards*. S'agissant sûrement d'une contrainte socio-culturelle, mon étude ne m'a pas permis de démontrer la réelle raison de l'absence de femme au sein des *Sharia Boards*. Connus pour être conservateurs, les femmes pourraient être discriminées, ce qui expliquerait un taux de 100% d'hommes au sein des *Sharia Boards*. Toutefois, d'après la Sharia Advisory Boards of Islamic Banks au Bahreïn, ce n'est pas de la discrimination. La raison de ce faible taux de femmes *Sharia Scholar* est dû au fait qu'elles manquent de savoir spécialisé et d'expertise requise (Newsofbahrain.com).

Par ailleurs, j'ai pu démontrer que la majorité des membres des *Sharia Boards* étaient originaires du Moyen-Orient. La finance islamique est née dans les pays du Golfe, et c'est encore aujourd'hui sa place principale, avec la Malaisie. Principalement présente dans les pays arabo-musulmans, la finance islamique a fait ses preuves et des nombreux pays occidentaux, à commencer par le Royaume-Uni, adoptent ses principes. Plus conservateurs que les pays arabo-musulmans d'Afrique, il n'est pas étonnant que la majorité des *Sharia Scholars* soient originaires du Moyen-Orient.

De plus, mon analyse empirique m'a permis de dégager une moyenne d'âge des *Sharia Scholars* de 54 ans. Etre *Sharia Scholar* nécessite de nombreux savoirs très pointus, ainsi qu'une expertise acquise après de longues années d'expérience et de travail, ce qui explique la moyenne d'âge élevée des membres des *Sharia Board*.

J'ai également pu démontrer que les *Sharia Scholar* les plus puissants dominaient le secteur du conseil financier islamique. En effet, ce sont de véritables stars de la finance islamique. Ils sont très demandés, et se partagent la majorité des sièges. En plus d'intervenir dans les institutions financières islamiques, ils sont aussi demandés dans les universités en raison de leurs connaissances et de leur expertise pointue dans le domaine. Très peu de personnes combinent autant de savoirs et sont habilités à émettre un avis concernant la conformité *Sharia* d'un actif financier.

Conclusion

Au travers de ce de l'article, j'ai démontré les politiques de composition des comités de conformité *Sharia*, qui possèdent un rôle clé dans la finance islamique. Ils jouent un rôle clé dans l'institution financière islamique qu'ils auditent.

Dans la première partie de ce de l'article, nous avons commencé par une revue de littérature afin d'exposé tout ce qui a été écrit sur le sujet. Ainsi, nous avons vu que les institutions financières islamiques fonctionnent en respectant les principes édictés par la *Sharia*. Pour se faire, elles possèdent toutes un *Sharia Board* qui certifie ou non la conformité *Sharia* des actifs financiers islamiques. Nous nous sommes donc penchés plus en détails sur ces comités de savants islamiques. Composés de 3 à 7 membres, les *Sharia Board* sont les seuls habilités à émettre leur avis sur la conformité *Sharia*. Les membres possèdent alors des savoirs ainsi qu'une expertise très poussée de juriste, théologie et financier. Cela leur confère une certaine rareté, et donc une autorité qui fait d'eux de véritable star de la finance islamique. Les plus prestigieux siègent dans plusieurs *Sharia Board*. Ils réalisent donc un filtrage *Shariatique* et soumettent un rapport. Les *Sharia Board* peuvent aussi conseiller ou assister une institution financière dans une opération de finance islamique. La crédibilité de l'institution financière islamique dépend alors du *Sharia Board*. En ce qui concerne leur fonctionnement, nous avons vu que les *Sharia Boards* se réunissent périodiquement lors de réunions officielles de certification pour délibérer à l'unanimité du caractère conforme *Sharia* ou non des produits financiers. Le *Sharia Board*, dans les pays musulmans, est centralisé. C'est un organe central qui est directement lié aux autorités de contrôle et de régulation comme la Banque Centrale. Ainsi, il est le seul organe légitime qui a le pouvoir de donner un avis sur la conformité *Sharia*. Dans les pays non-musulmans, le *Sharia Board* est privé. Il est composé de *Sharia Scholars* désignés par l'institution et est considéré comme un membre externe de l'établissement. Les membres du *Sharia Board* sont recrutés ou désignés selon leur compétence, expérience, mais surtout leur notoriété. Parfois, ils sont recommandés par des *Sharia Scholars* renommés.

Nous nous sommes ensuite intéressés à la composition des *Sharia Board* afin de recentrer le sujet. Nous avons alors expliqué que le *Sharia Scholar* est un expert aux compétences particulières car il combine des connaissances théologiques, financières qui lui confèrent une légitimité symbolique. Ils interviennent au moins par trois. Le *Sharia Board* peut être composé de professionnels et experts métiers (1 ou 2, ils restent minoritaire par rapport aux *Sharia Scholar*) qui apporteront un support technique aux juristes, si nécessaire.

Pour répondre à notre problématique, nous avons réalisé une étude empirique, qui compose la deuxième partie de l'article. L'objectif étant de saisir les politiques de composition des *Sharia Board*, j'ai récolté toutes les variables qualitatives, principalement grâce à Bloomberg. J'ai également eu la chance d'être reçu et d'avoir pu échanger avec des professionnels de la finance islamique, qui m'ont apporté des informations complémentaires au sujet.

Pour réaliser l'étude empirique, nous avons sélectionné différents profils de *Sharia Scholars* pour constituer un échantillon de 20 personnes. Nous avons ainsi pu vérifier les hypothèses précédemment formulées.

Cette étude nous a alors permis de déterminer plusieurs variables déterminantes de la composition des comités de savants islamiques. Voici le profil type : homme de 54 ans, originaire du Moyen-Orient, notamment du Koweït, ou Bahreïn, à orientation sunnite, opérant dans une banque islamique et ayant suivi des études de juriste.

Toutefois, mon étude aurait pu être plus significative avec un échantillon plus élargi, mais les *Sharia Scholars* sont de très difficiles à contacter. Ce sont des personnes très demandées qu'il est quasiment impossible de rencontrer. Malgré cette barrière, j'ai tout de même pu récolter de nombreuses informations sur Bloomberg et LinkedIn, ainsi que lors de mes échanges avec des professionnels de la finance islamique.

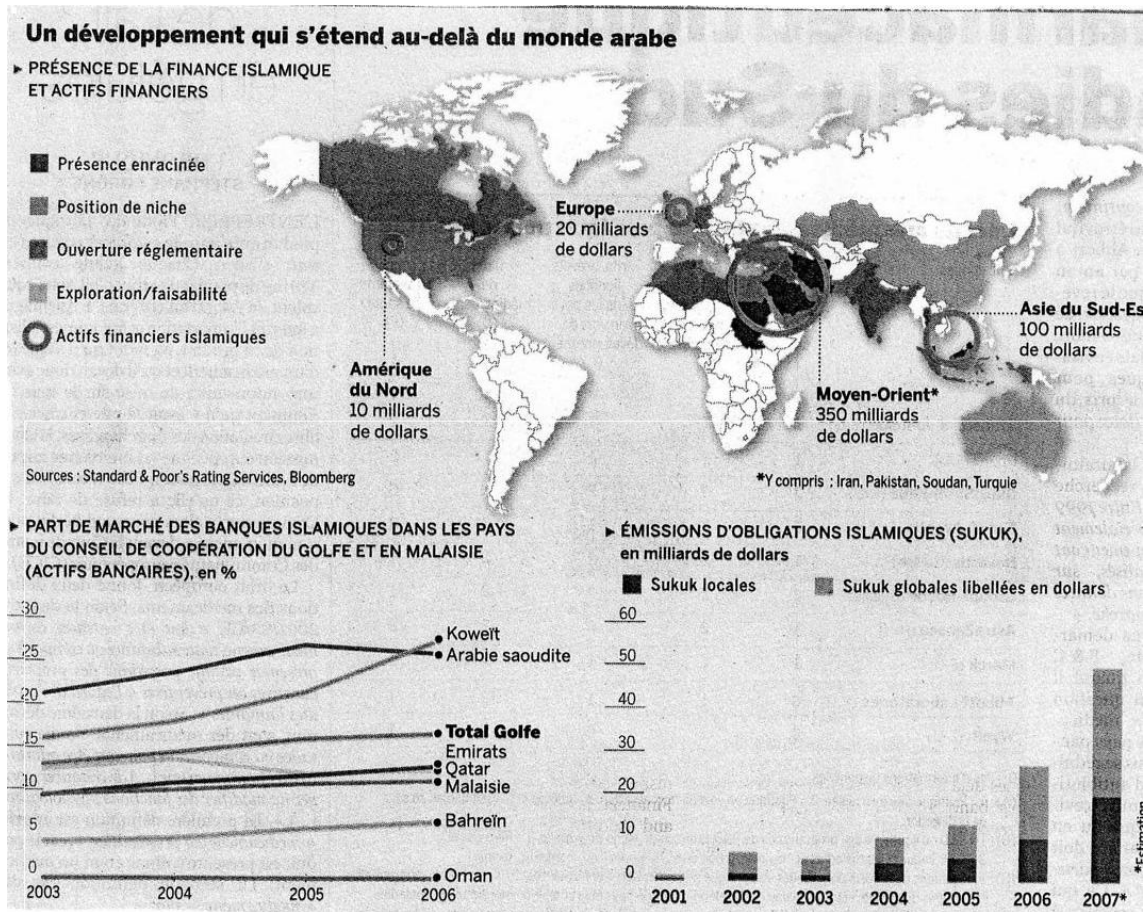
La composition des *Sharia Board* semble bien définie, mais l'évolution des mœurs tend à bousculer ce modèle qui est plutôt bien ancrée. Les femmes tendent à se faire une place au sein de ce monde très fermé et très masculin des *Sharia Boards* et plus largement, des institutions financières islamiques. Jugées comme pas assez expertes et savantes, les femmes bahreïnes travaillent pour comprendre et faciliter aux femmes

l'accès aux *Sharia Board*. Plusieurs conférences ont eu lieu à ce sujet. Il en ressortait que les femmes n'ont pas assez confiance en elles, mais surtout, qu'elles manquaient de connaissances. Perçu comme une discrimination, les femmes bahreïnies travaillent à gagner le soutien du gouvernement. Le changement doit également venir de la part des femmes, qui doivent exprimer leur intérêt et faire leurs preuves. Un programme a ainsi été lancé il y a quelques années à University of Bahrain. Le CEO de Ithmaar Bank a affirmé que les femmes qui suivaient ce programme pourraient prétendre à accéder aux *Sharia Boards*. A suivre ...

Annexes

Annexe 1 :

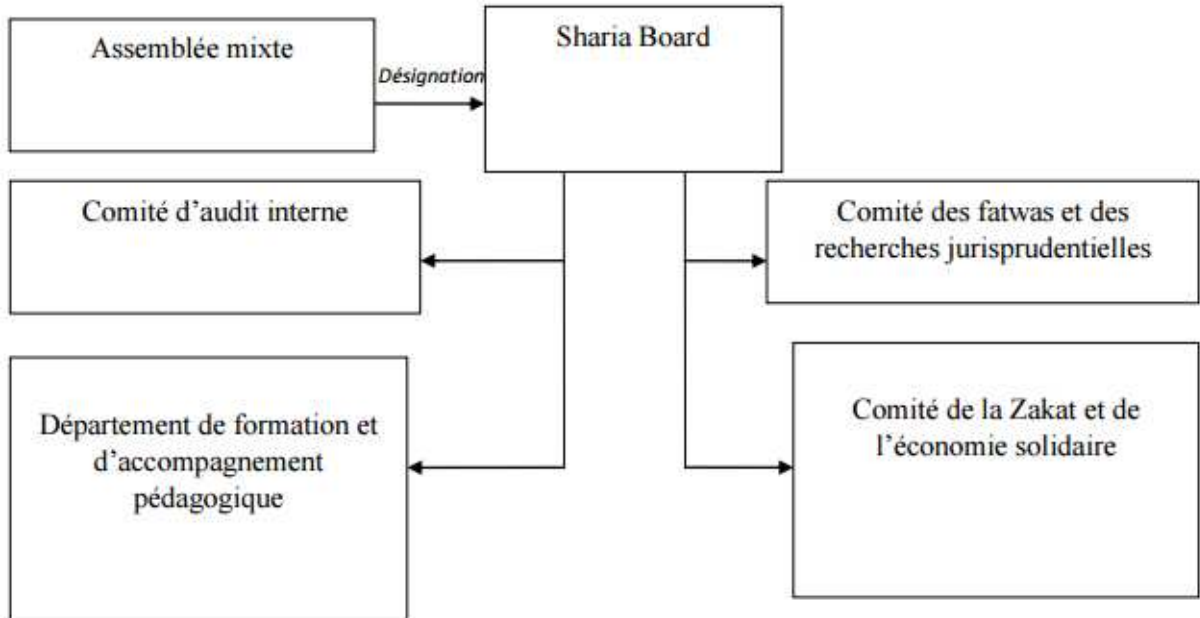
Taille du marché de la finance Islamique



Source : Imad Benlahmar

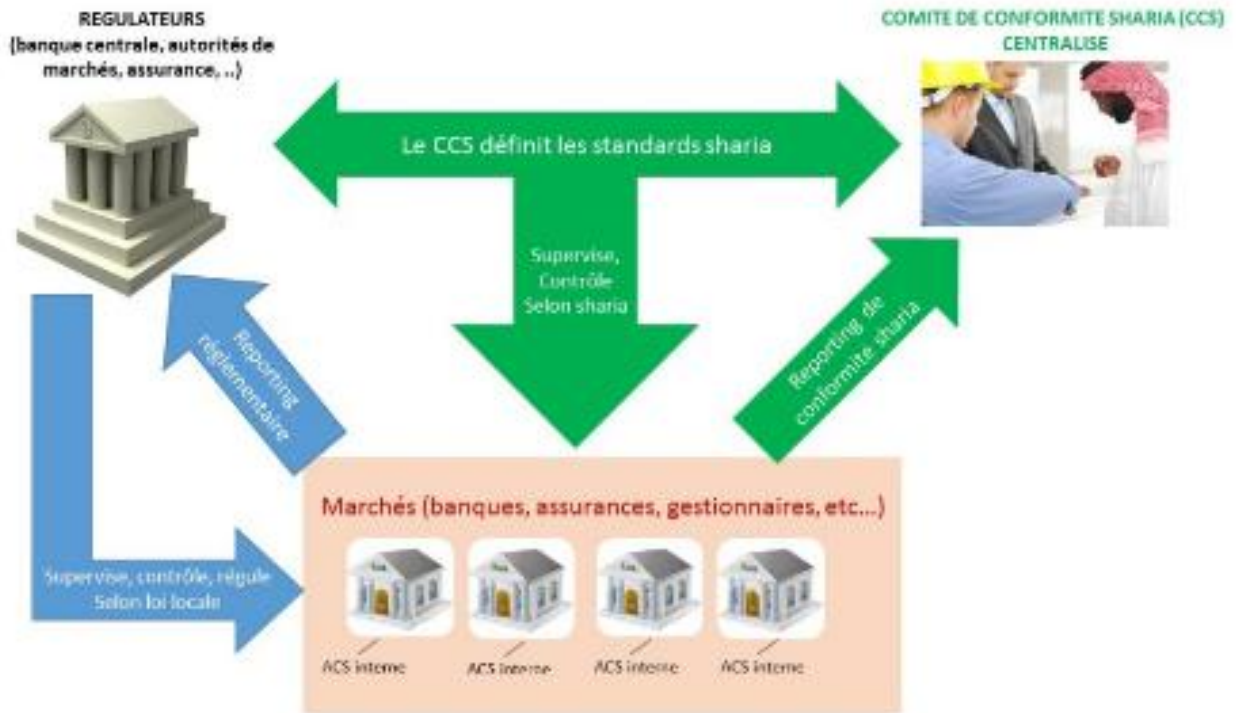
Annexe 2 :

Modèle d'organisation du Sharia Board au sein de l'institution financière islamique
proposé par Ould Sass en 2009



Annexe 3 :

Processus de désignation des membres des Sharia Board dans les pays musulmans
(Sharia Board centralisé)



Source : Isla-finance.com

Annexe 4 :

Processus de désignation des membres des Sharia Board dans les pays non musulmans

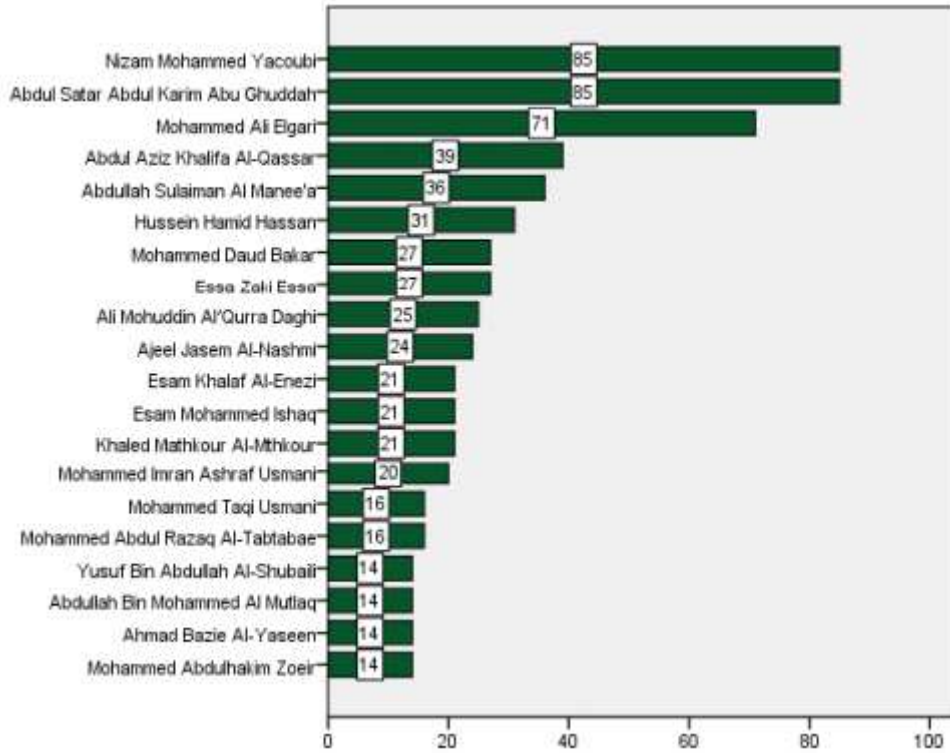
(Sharia Board Privé)



Source : Isla-finance.com

Annexe 5 :

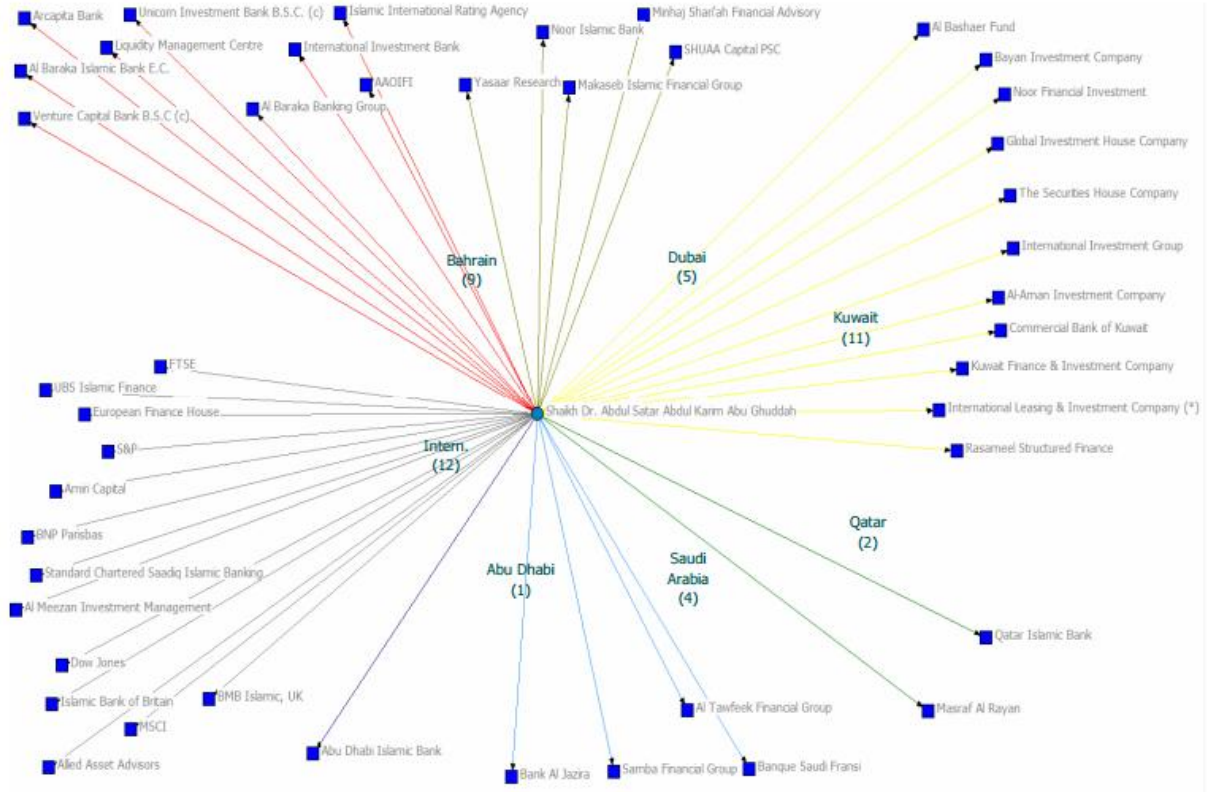
Top 20 des Sharia Scholars en fonction de leur position dans les institutions financières islamiques



Source : Funds@Work

Annexe 6 :

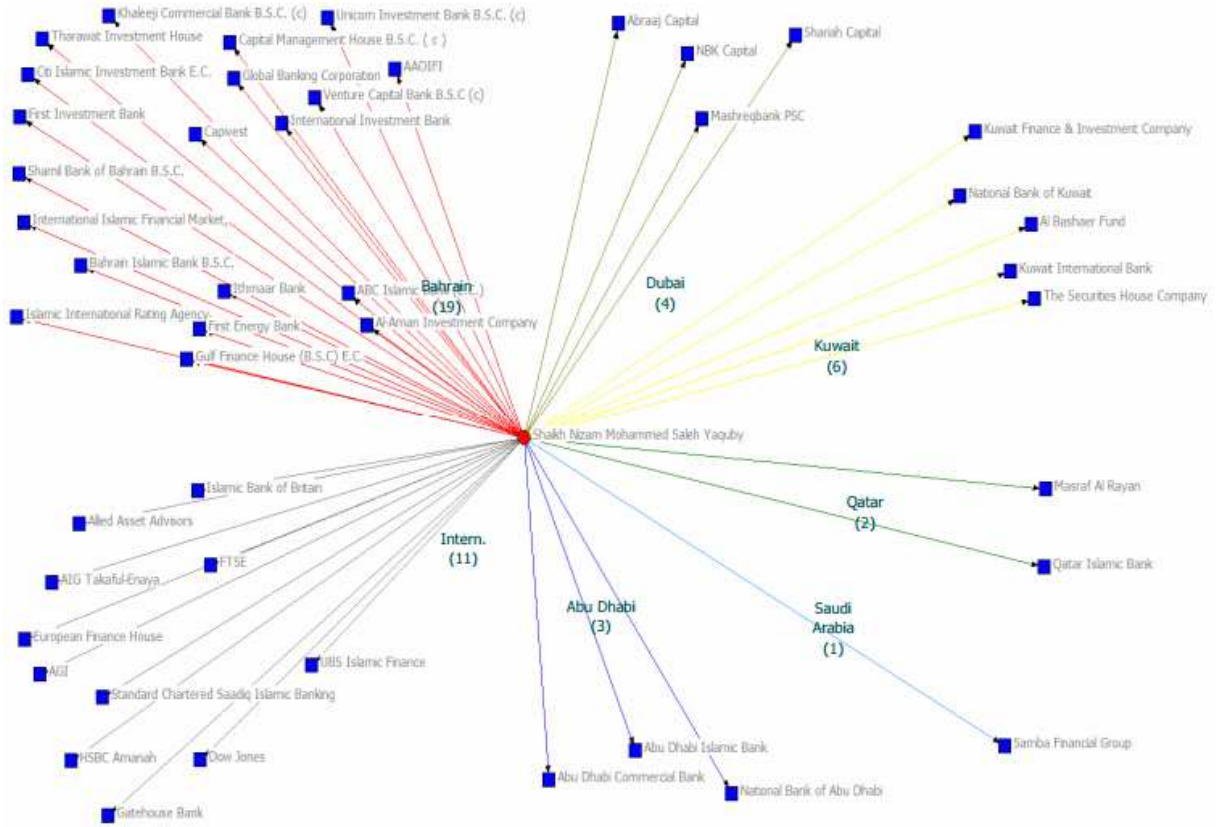
Le réseau de Abdul Sattar Abdul Kareem Abu Ghuddah et son implication à l'étranger



Source : Funds@Work

Annexe 7 :

Le réseau de Nizam Mohamed Yacoubi et son implication à l'étranger



Source : Funds@Work

Bibliographie

Abdulla Rashsan. W., (2003), " *A centre of Islamic Finance in the Gulf. Finance & bien commun* ", n°16

Ahmad, K., (2000). " *Islamic finance and banking: the challenge and prospects.*" *Review of Islamic Economics*, 57-82.

Al-Baali. M., (1983), « *Al-Madkhal li-Fiqh al-Bounouk Al-Islamiya* », UIBI, p.155.

Al-Zuhaili W., (2002), « *Al-Fiqh Al-islami wa Adillatouh* », Dar al-fik, Damas, p.6268

Ayub, M., (2009). *Understanding Islamic Finance* (Vol. 462). John Wiley & Sons.

Bayot. B., Cayrol A. , Marcelo. C. (2011) « *L'investissement socialement responsable – Rapport* », Réseau de financement alternatif (RFA).

Benlemlih, M., Jaballah, J., & Peillex, J. (2018). Does it really pay to do better? Exploring the financial effects of changes in CSR ratings. *Applied Economics*, 50(51), 5464-5482.

Bitar, M., & Peillex, J. (2019). Performance des banques islamiques vs banques conventionnelles: quelles exigences en matière de fonds propres réglementaires?. *Revue économique*, (7), 306-349.

Carayon. F (2014). « *Le business lucratif des shariah scholars* ». *L'Opinion*

Cekici. I. (2009) « *Du filtrage islamique. Les cahiers de la finance islamique n°1 - Finance éthique et finance islamique : quelle convergence ?* », pp. 11-17.

Deladriere. A., (2011) « *Finance islamique : phénomène passager ou alternative sérieuse à la finance capitaliste ?* » *Banking & Finance – European Platform for Financial Professionals*. Pp. 34-35.

Derigs, U., & Marzban, S. (2008). " *Review and analysis of current Shariah-compliant equity screening practices.*" *International Journal of Islamic and Middle Eastern Finance and Management*, 1(4), 285-303.

- Desbrières, P., Erragragui, E., & Peillex, J. (2018). L'investissement conforme à la Charia est-il socialement responsable?. *Management International*, 22(3), 51-155.
- El Ouadghiri, I., & Peillex, J. (2018). Public attention to “Islamic terrorism” and stock market returns. *Journal of Comparative Economics*.
- Erragragui, E., Hassan, M. K., Peillex, J., & Khan, A. N. F. (2018). Does ethics improve stock market resilience in times of instability?. *Economic Systems*, 42(3), 450-469.
- Gilliot C. (2002), « *Encyclopédie de l'Islam* », nouvelle édition, Leyde, Brill, vol. X., pp.864-868
- Gueranger. F. (2009) « *Finance Islamique. Une illustration de la finance islamique.* » Paris, DUNOD. .
- Hasnaoui. A (2013) ; « *Finance islamique : un Dahir pour régir le Sharia Board* », LesEco.
- Hobeika. S. (2009). « *Stratégies ISR et construction d'un fonds ISR* » Les cahiers de la finance islamique n°1 - Finance éthique et finance islamique : quelle convergence ?
- Hobeika. S., Husson-Traore. A. (2009) « *Finance islamique et ISR : convergence possible ?* » Note de travail – Novethic.
- Ilias, S. (2008). “*Islamic finance: overview and policy concerns.*” Library of congress Washington DC congressional research service.”
- Karich. I. (2011). “*Islamic Banking and Finance on the European Market. Banking & Finance*”. European Platform for Financial Professionals .pp. 16-18.
- Laroque.R (2011). *Finance islamique et finance classique*. Contrepoints
- McBain.S (2012). *Islamic Finance's 'Scholar Problem': Why Are Shariah Scholars Paid So Much?* Spear's
- Orléans A., (2010), « *la crise, moteur du capitalisme* », Le Monde du Mardi 30 Mars 2010
- Othman, R., Thani, A., & Ghani, E. (2009). “*Determinants of Islamic social reporting among top Shariah-approved companies in Bursa Malaysia*”. *Research Journal of International Studies*.

- Ould Sass M. B., (2009), *Les Echos* du 29 Janvier, site : www.lesechos.fr
- Peillex, J., Erragragui, E., Bitar, M., & Benlemlih, M. (2018). The contribution of market movements, asset allocation and active management to Islamic equity funds' performance. *The Quarterly Review of Economics and Finance*.
- Peillex, J., & Ureche-Rangau, L. (2012). Création d'un indice boursier islamique sur la place financière de Paris: méthodologie et performance. *Revue d'économie financière*, (3), 289-314.
- Peillex, J., & Ureche-Rangau, L. (2013). Is there a place for a Shariah-compliant index on the Paris stock market?. *International journal of business*, 18(2), 131.
- Peillex, J., & Ureche-Rangau, L. (2014). How does the Market Price of the Corporate Sponsor React to Socially Responsible Fund Introductions?. *Bankers, Markets & Investors*, (131), 17-29.
- Peillex, J., & Ureche-Rangau, L. (2015). Comment expliquer la performance financière de l'investissement conforme à la Charia?. *Management international/International Management/Gestión Internacional*, 19(2), 128-139.
- Peillex, J., & Ureche-Rangau, L. (2016). Identifying the determinants of the decision to create socially responsible funds: An empirical investigation. *Journal of business ethics*, 136(1), 101-117.
- SBAI EL IDRISSE L. (2003) « *La rémunération du capital en Islam* ». *Finance & bien commun*, pp. 16-30.
- SCHACHT J., (1983), « *introduction au droit musulman* », traduit de l'anglais par KEMPF P. et TURKI A.M., Maisonneuve, Paris, p.66
- Ünal.M. (2011). *The Small World of Islamic Finance*. Funds@Work
- Warde, I. (2007). *Islamic finance in the global economy*. Edinburgh University Press.